Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

DICTIONNAIRE DES DONNEES

Prélèvements des ressources en eau

Thème :

SUIVI QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU

Version :

2

SANDRE

© *Sandre (Système d'Information sur l'Eau), 2010,* Tout droit réservé.

Création du document en version 1.0	
19/06/07	Création du document en version 1.0
Évolution 1.0 → 2	
17/01/11	Ajout des concepts : • INDEX, • POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE, • POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE, • POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE, • POINT DE RESTITUTION D'EAU SOUTERRAINE, • RESTITUTION D'EAU PRELEVEE, • CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE, • VOLUME CALCULE, • QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU , • STATUT DU VOLUME D'EAU, • GRANDEUR CARACTERISTIQUE, • EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE, • UNITE DE REFERENCE, • ZONE HYDROGRAPHIQUE, • VALEUR DE LA GRANDEUR, • TYPE DE CULTURE, • ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT, • ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT, • SITE D'ACTIVITES, et de leurs attributs et associations. Mise à jour du concept DISPOSITIF DE COMPTAGE et de ses attributs

© *Sandre – 2010*

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications Sandre » disponible sur le site Internet du Sandre.
Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (http://purl.org/dc).

Titre	Prélèvements des ressources en eau
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet	Ressource en eau; prélèvements d'eau; volume; pression; gestion quantitative
Description	Définition des concepts et attributs métiers relatifs aux prélèvements d'eau effectués sur les ressources.
Editeur	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur	Membres du groupe de travail "Prélèvement"
Date / Création	- 2011-01-17
Date / Modification	- 2011-01-17
Date / Validation	- 2011-01-17
Type	Text
Format	Open Document ; PDF
Identifiant	urn:sandre:dictionnaire:sa_prl::2
Langue	fra
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	urn:sandre:dictionnaire:sa_prl::1.0
Relation / Référence	urn:sandre:dictionnaire:sa_com::2 urn:sandre:dictionnaire:sa_mdo::1.2 urn:sandre:dictionnaire:sa_int::2 urn:sandre:dictionnaire:sa_eth::1 urn:sandre:dictionnaire:sa_saq::1.1 urn:sandre:dictionnaire:sa_pts::1 urn:sandre:dictionnaire:sa_pte::2. urn:sandre:dictionnaire:sa_par::2.1
Couverture	France
Droits	© Sandre
Version	2

I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

I.1. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,…) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

I.2. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

I.2.1.Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :
sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entres les différents acteurs du monde de l'eau.

I.2.2.Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires,... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le Sandre s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

I.2.3.Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

I.2.4.Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

I.2.5.Les services d'échanges

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le Sandre est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information interopérables entre eux.

I.2.6.Organisation du Sandre

Le Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, BRGM, Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site internet du Sandre : http://sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I.3. Notations dans le document

I.3.1.Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 (RFC2119) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

I.3.2.Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,…) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,…), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agît uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agît généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,…).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agît généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,…).

Le document actuel est la version 2 et constitue un document Validé.

II. INTRODUCTION

Le thème **Suivi quantitatif des ressources en eau** a été traité par le Sandre avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

général ↓ détail

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	× Présentation générale des données relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)
Dictionnaire de données par sous thème	**Acteurs implémentant un système sur le thème**	× Dictionnaire de données relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)
Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	× Scenario d'échange relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

III.1. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- éventuellement sa représentation cartographique

III.2. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités.

Chaque attribut est décrit par :

un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en ma tière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur impérative ou maximale de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,…) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,

- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

III.2.1.Identifiant de l'attribut

Le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut , ainsi que l'adresse URI de l'espace de nommage dans lequel l'élément XML a été défini ont valeur d'identifiant.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>.

III.2.2.Nom de balise XML d'un attribut

Chaque entité et attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le Sandre, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.
Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML Sandre, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

Désormais, le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut a valeur d'identifiant.

III.2.3.Nature de l'attribut

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique si l'attribut est identifiant (clef primaire) de l'objet auquel il est rattaché.

III.2.4.Formats de données des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Caractère illimité	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	TXT
Caractère limité	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	A
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	DH
Heure	Heure	H
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	PIC
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 »	BL

Le format « **Caractère limité** » indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format « **Texte** » qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format « **numérique** » concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format « **logique** » est un format qui n'autorise que deux valeurs « true » (*Vrai) ou « false » (Faux).*

Sauf indication contraire, les attributs au format « **date** » portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format « **heure** » contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes, alors que le format « **Date-Heure** » portent sur l'ensemble de ces composantes temporelles (jour, mois, année, heure, minute, seconde) .

Les attributs au format « **binaire** » correspondent à des objets graphiques tels que des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

III.2.5.Liste de valeurs possibles pour un attribut

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles), chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition.
Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.
Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

III.2.6.Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

III.2.7.Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant ait comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est l'euro. Elles doivent donc être arrondies à l'euro près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

III.2.7.a Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

III.2.7.b Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.2.8.Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le Sandre ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

type de précision relative,

caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

III.2.8.a Type de précision relative

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

III.2.8.b Caractère de la précision relative

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.2.9.Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

III.2.10.Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

III.2.11.Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

III.2.12.Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

III.2.13.Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

III.2.14.Valeurs négatives

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention *"oui"* si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à *non*.

III.2.15.Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

III.2.16.Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

III.2.17.Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

III.2.18.Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

III.2.19.Expression régulière

La caractéristique *expression régulière* est utilisée lorsque les données se rapportant à un attribut doivent répondre à un modèle de chaînes de caractères.

La syntaxe employée pour exprimer les expressions régulières correspond à celle définie dans le cadre des spécifications XML Schema rédigées par le consortium « W3C », au niveau de la facette « pattern ».

Par, exemple, l'expression régulière suivante «(([0-8][0-9AB])|(9[0-8AB]))[0-9]{3}» est la règle de formatage de données que tout code INSEE de commune française est censé respecter.

III.3. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE et également UML.
Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le cadre de lamodélisation MERISE :

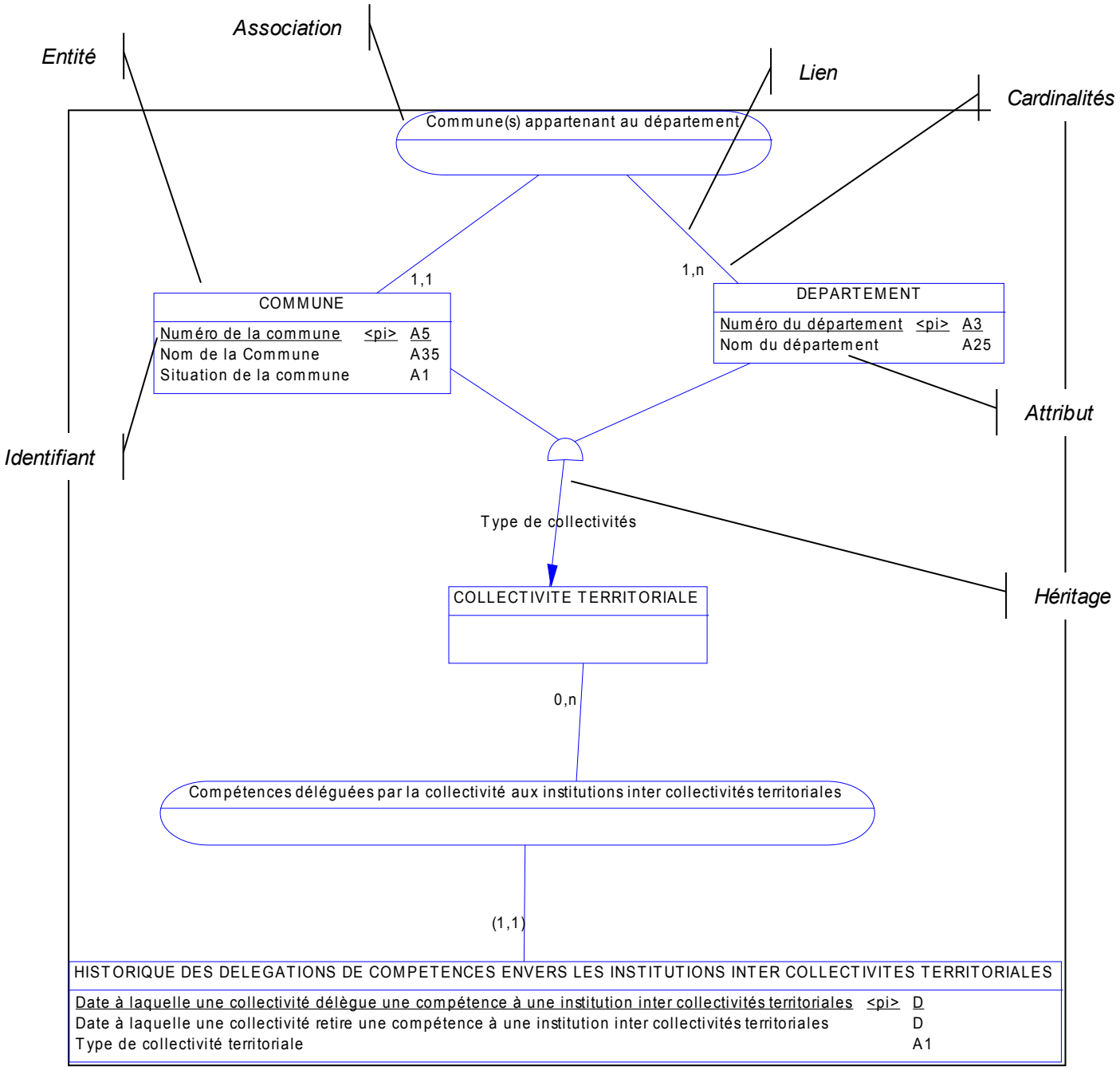

Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

- **Modèle conceptuel de données**

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

- **Entité**

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

- **Attribut**

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « simple »	*Nom de l'attribut*	
Attribut identifiant primaire	*Nom de l'attribut souligné*	*<pi> pour primary Identifier*
Attribut identifiant alternatif	*Nom de l'attribut*	*<ai> pour Alternative Identifier*

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère limité	*A + [Longueur]*
Format texte (caractère illimité)	*TXT*
Numérique	*N*
Logique	*BL*
Date	*D*
Heure	*H*
Date-Heure	*DH*
Objet graphique (binaire)	*PIC*

- **Association**

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

- **Lien**

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation. *Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).*

- **Cardinalités**

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

- **Identifiant**

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative*

identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

- **Héritage**

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,…

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

III.4. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le Sandre indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du Sandre. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

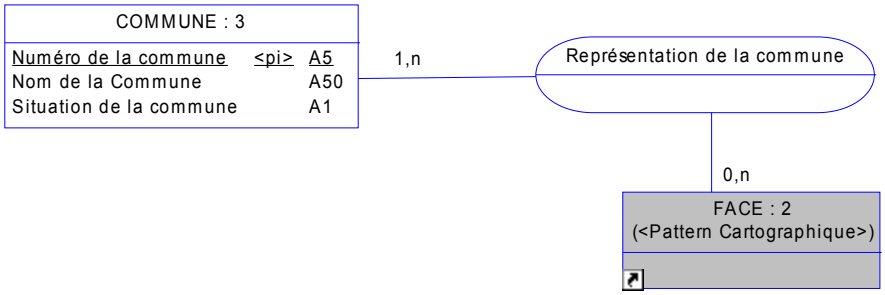

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones).

IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des **listes de référence du Sandre**. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

En effet, le partage de données informatisées entre différents partenaires s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes, servant de référence pour l'ensemble des acteurs, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données normalisées constituent un référentiel.

L'une des missions du © Sandre consiste à élaborer, administrer et mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau, un référentiel incluant différentes listes de données métiers ayant trait au domaine de l'eau. Ce référentiel pivot est régulièrement actualisé grâce à la coopération entre membres experts issus de partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui se sont engagés dans l'élaboration d'un langage commun des données sur l'eau.

Ce référentiel est appelé à être un instrument central indispensable à toute infrastructure informatique d'échanges de données. Il contribue d'une part à améliorer la qualité des données échangées par sa capacité à restituer des informations codifiées, mises à jour et jugées fiables par ses utilisateurs. D'autre part, la gestion d'un tel référentiel s'inscrit pleinement dans un cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le Sandre et recense de manière générale toute propriété d'un milieu ou d'une partie d'un milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

Les listes de référence ont vocation à être partagées et utilisées par les acteurs du monde de l'eau pour faciliter leurs échanges de données.

Parmi ces listes de référence, certaines d'entre elles sont administrées par le Sandre (exemple : liste des codes nationaux de paramètres analytiques).

Par ailleurs, le Sandre diffuse des listes de référence provenant d'autres administrations ou organismes telles que les listes de cours d'eau, de masses d'eau,…

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du Sandre sandre.eaufrance.fr .

V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

V.1. ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_prl:AliasOuvPrel>**
- **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement peut avoir un ou plusieurs noms d'usage employés localement. Il se distingue du libellé principal en ne se basant sur aucune règle de construction et en reprenant en intégralité le ou les noms d'usage.
Le ou les alias des ouvrages de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions de l'ouvrage de prélèvement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Libellé de l'alias des ouvrages de prélèvements (1,1)
- Origine de l'alias des ouvrages de prélèvements (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Alias de l'ouvrage de prélèvement (1,1) [V.14]

V.2. ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

- **Nom de balise XML : <sa_prl:AliasPtPre>**
- **Définition :**

Un point de prélèvement peut avoir un ou plusieurs noms d'usage employés localement. Il se distingue du libellé principal en ne se basant sur aucune règle de construction et en reprenant en intégralité le ou les noms d'usage.
Le ou les alias des points de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point de prélèvement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Libellé de l'alias des points de prélèvements (1,1)
- Origine du l'alias des points de prélèvements (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Alias du point de prélèvement (1,1) [V.15]

V.3. CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ConnDispCompt>**
- **Définition :**

Un dispositif de comptage, initialement rattaché à un ouvrage et/ou à un point, peut au cours du temps être rattaché à un nouvel ouvrage et/ou à un point.
Un ouvrage et/ou un point, initialement rattaché à un dispositif de comptage, peut au cours du temps être rattaché à un nouveau dispositif de comptage.

Un dispositif de comptage, rattaché à un ouvrage et/ou à un point, pendant une période donnée peut pendant la même période être rattaché à un nouvel ouvrage et/ou un nouveau point.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de connexion au dispositif de comptage (1,1)
- Date de fin de connexion au dispositif de comptage (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / se raccorde à (1,1) [V.14]
- DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (1,1) [V.6]
- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / se raccorde à (0,1) [V.15]

V.4. CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ConnOuvPoint>**
- **Définition :**

Un point de prélèvement, initialement rattaché à un ouvrage, peut au cours du temps être rattaché à un nouvel ouvrage de prélèvement (changement de raccordement hydraulique), sans pour autant que ces caractéristiques soient modifiées.
Par conséquent, la notion de connexion entre ouvrages et points de prélèvements matérialise la règle suivante : lorsqu'un point de prélèvement est rattaché à un nouvel ouvrage de prélèvement, le point DOIT conserver son code d'origine, afin de pouvoir conserver l'historique de ses informations et faciliter le traitement de ces données.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement (1,1)
- Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / se raccorde ?? (1,1) [V.14]
- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / se raccorde à (1,1) [V.15]

V.5. Contrôleur de la donnée

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Controleur_de_la_donnee>**
- **Définition :**

Organisme ayant contrôlé l'information sur le PRELEVEMENT D'EAU en la qualifiant.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date du contrôle de la donnée (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Contrôle du prelevement (0,N) [V.23]
- INTERVENANT / IntervenantContrôle (1,1) [V.37]

V.6. DISPOSITIF DE COMPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DispComptage>**
- **Définition :**

Un dispositif de comptage désigne un compteur, c'est-à-dire un instrument physique de mesure ou un dispositif technique, permettant de déterminer un volume d'eau prélevé, selon un certain degré de précision qui est fonction de la nature même des équipements techniques (type d'appareil, marque,…).
Un dispositif de comptage est généralement placé juste en aval du dispositif technique de captage d'eau caractérisant un ouvrage de prélèvement. Toutefois, compte-tenu de certains facteurs pouvant être liés aux conditions de terrain, mais aussi économiques (coût d'installation), un dispositif de comptage peut être mis en place afin de compter le volume d'eau prélevé sur plusieurs points de prélèvement.

Lorsque le mode d'obtention du volume d'eau prélevé à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement est MESURE, la liste des dispositifs de comptage, ayant contribué au calcul du volume d'eau prélevé au niveau de l'ouvrage de prélèvement, peut être mentionnée à titre indicatif.
Cette indication n'a pas vocation à refléter la position exacte des dispositifs de comptage sur l'ouvrage de prélèvement. Elle permet d'apporter une précision supplémentaire quant à la nature des équipements de comptage d'eau prélevée qui sont présents sur un ouvrage de prélèvement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Référence du dispositif de comptage (1,1)
- Type de dispositif de comptage (1,1)
- Coefficient de conversion (0,1)
- Coordonnée X d'un dispositif de comptage (0,1)
- Coordonnée Y du dispositif de comptage (0,1)
- Date d'installation du dispositif de comptage (0,1)
- Date de vérification (0,1)
- Marque du dispositif de comptage (0,1)
- Précision des coordonnées géographiques du dispositif de comptage (0,1)
- Système de projection des coordonnées géographiques (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- COMMUNE / Commune du dispositif de comptage (1,1) [V.33]
- EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE / dispose (0,N) [V.7]
- VOLUME CALCULE / se calcul avec (0,N) [V.32]
- INDEX / se consulte sur (0,N) [V.12]
- CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (0,N) [V.3]

V.7. EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Evenement>**
- **Définition :**

Fait qui survient à un moment donné sur le dispositif de comptage.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de l'événement (1,1)
- Nature de l'événement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- DISPOSITIF DE COMPTAGE / dispose (1,1) [V.6]

V.8. Fourni par

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Fourni_par>**
- **Définition :**

Organisme ayant procuré la donnée.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Nom du contact (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Fourni (0,N) [V.23]
- INTERVENANT / Intervenant fourni (1,1) [V.37]

V.9. GRANDEUR CARACTERISTIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:GrandeurCaracteristique>**
- **Définition :**

Référence qui décrit de façon quantitative une activité liée entre autre à une redevance.
Les codes des valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°597.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de la grandeur caractéristique (1,1)
- Définition de la grandeur caractéristique (0,1)
- Libellé de la grandeur caractéristique (0,1)
- Mnémonique de la grandeur caractéristique (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- VALEUR DE LA GRANDEUR / A comme grandeur (0,N) [V.31]

V.10.HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Exploitant>**
- **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement est géré par un seul et unique exploitant au cours d'une période donnée.
La date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement correspond à la date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminée dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvement.

La date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement correspond à la date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvement d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminée dès lors que tous ses points de prélèvement ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

Un ouvrage de prélèvement PEUT donc avoir plusieurs périodes d'exploitation au cours desquelles différents exploitants peuvent se succéder.
Cette période d'exploitation ne tient pas compte du changement éventuel de maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de prise de fonction d'exploitant (1,1)
- Date de fin de prise de fonction d'exploitant (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Exploitant (1,1) [V.14]
- INTERVENANT / Intervenant exploitant (1,1) [V.37]

V.11.HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MaitreOuvrage>**
- **Définition :**

Liste des intervenants qui ont par le passé, ou bien encore actuellement, assuré la fonction de maître d'ouvrage d'un ouvrage de prélèvement donné, pour une période donnée.
Le maître d'ouvrage est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage (1,1)
- Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- INTERVENANT / Intervenant maître d'ouvrage (1,1) [V.37]
- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Maître d'ouvrage (1,1) [V.14]

V.12.INDEX

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Index>**
- **Définition :**

Chiffre lu sur un compteur d'eau à une date donnée. La différence entre deux index contribue à évaluer un volume.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de lecture de l'index (1,1)
- Valeur de l'index (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- DISPOSITIF DE COMPTAGE / se consulte sur (1,1) [V.6]

V.13.MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ModObtVolPreleve>**
- **Définition :**

Le mode d'obtention du volume d'eau prélevé désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».
Il est théoriquement admis qu'un « volume mesuré » est obtenu selon un degré de précision supérieur à un « volume évalué », ce dernier étant par ailleurs plus précis qu'un « volume forfaitaire ».

En cas d'absence physique de dispositif de comptage sur le point de prélèvement, ou bien si le dispositif de comptage n'est pas agréé ou s'il est soumis à une suspension voir une annulation d'agrément, le volume prélevé à l'échelle d'un point de prélèvement ou bien de l'ouvrage de prélèvement, est alors généralement estimée selon un régime d'estimation forfaitaire prédéfini.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du mode d'obtention du volume prélevé (1,1)
- Définition du mode d'obtention du volume prélevé (0,1)
- Libellé du mode d'obtention du volume prélevé (0,1)
- Mnémonique du mode d'obtention du volume prélevé (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Mode d'obtention du volume prélevé (0,N) [V.23]

V.14.OUVRAGE DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_prl:OuvragePrel>**
- **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement désigne un ensemble de dispositifs techniques de captage, de stockage et de canalisation d'eau, provenant d'une ressource et à destination d'un usage principal.
Un ouvrage de prélèvement correspond généralement à un système anthropique, c'est-à-dire, issu d'une activité humaine, élaboré et entretenu par l'homme, en vue de réaliser des prélèvements d'eau de quantité non négligeable.
Un ouvrage de prélèvement est connecté à une seule ressource en eau, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points de prélèvement géographiquement individualisés, lorsque ces derniers sont connus et bien identifiés. Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique entre la ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.
Un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé de manière à obtenir au mieux le volume global prélevé sur la ressource.
Il PEUT être composé de plusieurs points de prélèvement dès lors qu'il existe autant de dispositifs techniques de captage d'eau connectés à la même ressource à des endroits différents, les eaux captées au niveau de ces points étant généralement mélangées en amont ou en aval du ou des dispositifs de comptage (compteurs d'eau), contribuant à l'obtention du volume global prélevé sur la ressource, ceci à l'échelle de l'ouvrage de prélèvement. Les eaux captées par chacun de ces points proviennent obligatoirement de la même ressource.

Le périmètre relatif à un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé indépendamment du mode de distribution de l'eau prélevé et réalisé en aval de l'ouvrage de prélèvement, vers des milieux récepteurs et des usages différents (parcelles culturales pour irrigation, files ou unités de traitement d'eau potable, unités de process industriels, ressource en eau réceptrice, château d'eau,…)

L'exploitation d'un ouvrage de prélèvement peut s'appuyer sur un ou plusieurs modes d'extraction physique de l'eau (gravitaire ou dérivation, pompage,..), un seul mode d'extraction étant généralement appliqué au niveau de chacun de ses points de prélèvement.

L'identification et la délimitation des ouvrages et points de prélèvements doivent être établis de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvements qui en découlent. La délimitation des ouvrages et points de prélèvements doit tenir compte :
- du maître d'ouvrage
- de son usage principal
- du nombre de ressources en eau sollicitées
- du nombre de points de connexion physique (point de prélèvement) avec la ressource en eau, lorsque l'existence de ces points est connue
- de la présence éventuelle d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage contribuant à l'obtention des volumes prélevés

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

La maintenance et l'exploitation d'un ouvrage de prélèvement sont placés sous la responsabilité juridique et administrative d'un seul exploitant (ou gestionnaire), lequel peut être identique au maître d'ouvrage, ceci durant une période couverte par les dates de début et de fin de prise de fonction.

Un ouvrage de prélèvement est localisé sur une et une seule commune principale, elle-même identifiée par son code INSEE.
Dans le cas d'un ouvrage de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve l'ouvrage de prélèvement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code national d'un ouvrage de prélèvement (1,1)
- Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Nom de l'ouvrage de prélèvement (0,1)
- Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement (0,1)
- Système de projection des coordonnées géographiques (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT / Alias de l'ouvrage de prélèvement (0,N) [V.1]
- COMMUNE / Commune principale de localisation de l'ouvrage de prélèvement (1,1) [V.33]
- RESSOURCE EN EAU / Connexion à la ressource en eau (1,1) [V.25]
- HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS / Exploitant (0,N) [V.10]
- HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS / Maître d'ouvrage (0,N) [V.11]
- CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT / se raccorde ?? (1,N) [V.4]
- CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (0,N) [V.3]
- USAGE DE L'EAU / Usage principal de l'eau extraite d'un ouvrage de prélèvement (1,1) [V.30]
- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Volume global se rapportant à un ouvrage de prélèvement (0,N) [V.23]

V.15.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointPrelevement>**
- **Définition :**

Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique, géographiquement individualisé, entre une seule ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à un ouvrage de prélèvement. Par définition, un point de prélèvement est donc rattaché à un seul et unique ouvrage de prélèvement, ceci pour une période donnée.
L'identification des points de prélèvement doit être établie de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvement qui en découlent.

Généralement, un dispositif technique de comptage d'eau (compteur d'eau) est physiquement et géographiquement placé juste en aval d'un point de prélèvement dans le sens de la circulation des eaux captées ou déviées. Toutefois, compte-tenu de certains facteurs pouvant être liés aux conditions de terrain, mais aussi économiques (coûts liés aux installations techniques), un dispositif de comptage peut être rattaché à plusieurs points de prélèvement et vice versa, à savoir qu'un même point de prélèvement peut être rattaché à plusieurs dispositifs de comptage.

Un point de prélèvement est localisé sur une et une seule commune, elle-même identifiée par son code INSEE.
Dans le cas d'un point de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve le point de prélèvement.

Un point de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Afin d'apporter une précision topographique de la localisation géographique d'un point de prélèvement, celui-ci peut être à titre d'information, rattaché au nom d'un lieu-dit (toponyme).

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du point de prélèvement d'eau (1,1)
- Commentaires sur le point de prélèvement d'eau (0,1)
- Coordonnée X du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Nature du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Nom du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau (0,1)
- Type de point de prélèvement d'eau (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Alias du point de prélèvement (0,N) [V.2]
- COMMUNE / Commune d'implantation du point de prélèvement (1,1) [V.33]
- CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE / se raccorde à (0,N) [V.3]
- CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT / se raccorde à (1,N) [V.4]

Cette entité est héritée de :

- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE
- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

V.16.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointPrelEauSup>**
- **Définition :**

Un point de prélèvement d'eau de surface continentale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau,…).

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ENTITE HYDROGRAPHIQUE / Connexion à une entité hydrographique (1,1) [V.36]
- MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Connexion à une masse d'eau de surface continentale (1,1) [V.40]
- ZONE HYDROGRAPHIQUE / Zone hydro du point de prélèvement (1,1) [V.44]

Cette entité hérite de :

- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

V.17.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointPrelEauLit>**
- **Définition :**

Un point de prélèvement d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique mer ou un océan. Cela inclut les eaux côtières et les eaux de transitions.

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- MASSE D'EAU LITTORALE / Connexion à une masse d'eau littorale (1,1) [V.38]
- MER / OCEAN / Connexion à une mer/océan (1,1) [V.41]

Cette entité hérite de :

- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE

V.18.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointPrelEauSout>**
- **Définition :**

Un point de prélèvement d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de captage d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

Un point de prélèvement d'eau souterraine PEUT être assimilé à un point d'eau, tel que défini par le Sandre au sein du dictionnaire de données « Point d'eau », uniquement lorsque le point d'eau n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique.
Les points d'eau en relation avec plusieurs entités hydrogéologiques font l'objet de la création d'autant d'ouvrages de prélèvement qu'il existe d'entités hydrogéologiques distinctes, un ouvrage de prélèvement ne pouvant être raccordés qu'à une seule ressource.

Pour information, les points d'eau sont répertoriés dans la Banque du Sous-Sol (BSS). Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits…) aux eaux souterraines,

Remarque :
Chaque point d'eau est, en règle générale, doté d'un code national attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (code BSS).
Il est constitué de la concaténation :
- de l'indice BSS (10 caractères)
- du caractère de séparation "/"
- de la désignation BSS (6 caractères). Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau…

Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F.

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Cas particuliers de certains ouvrages de prélèvement d'eau souterraine :
En règle générale, un forage n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique (un seul système aquifère). Cependant, il arrive exceptionnellement qu'un forage capte plusieurs systèmes aquifères ou plusieurs niveaux aquifères dans un système aquifère multicouches, où il devient impossible de déterminer le volume d'eau prélevé pour chaque système ou niveau aquifère.
Il sera alors considéré autant d'ouvrages de prélèvement qu'il y a de ressources en eau distinctes, ceci de manière à quantifier au mieux les volumes d'eau prélevés au niveau de chaque ressource. Les volumes d'eau prélevés au niveau de chaque ouvrage seront alors évalués selon une formule de répartition la plus représentative, selon l'avis d'experts.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Appartient à une nappe d'accompagnement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE / Connexion à une entité hydrogéologique (du dico 1.1) (1,1) [V.34]
- MASSE D'EAU SOUTERRAINE / Connexion à une masse d'eau souterraine (1,1) [V.39]
- POINT D'EAU / correspond à (1,1) [V.42]
- ENTITE HYDROGRAPHIQUE / Nappe d'accompagnement (1,1) [V.36]
- MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Nappe d'accompagnement (1,1) [V.40]

Cette entité hérite de :

- POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

V.19.POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointRestEauSurConti>**
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau de surface continentale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de restitution d'eau et une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau,…).

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ENTITE HYDROGRAPHIQUE / Association à une entité hydrographique (1,1) [V.36]
- MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Association à une masse d'eau de surface continentale (1,1) [V.40]

Cette entité hérite de :

- POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

V.20.POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointRestEauLit>**
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de restitution d'eau et une seule et unique mer ou un océan. Cela inclut les eaux côtières et les eaux de transitions.

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- MASSE D'EAU LITTORALE / Association à une masse d'eau littorale (1,1) [V.38]
- MER / OCEAN / Association à une mer / océan (1,1) [V.41]

Cette entité hérite de :

- POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE

V.21.POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointRestituEauPrelev>**
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau matérialise un point de connexion physique, géographiquement individualisé sur une seule ressource en eau, où de l'eau est restituée au milieu. Un point de prélèvement est localisé sur une et une seule commune, elle-même identifiée par son code INSEE. Dans le cas d'un point de restitution d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve ce point.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code national du point de restitution d'eau (1,1)
- Commentaires sur le point de restitution (0,1)
- Coordonnée X du point de restitution (0,1)
- Coordonnée Y du point de restitution (0,1)
- Date de début d'exploitation du point de restitution (0,1)
- Date de fin d'exploitation du point de restitution (0,1)
- Lieu-dit d'implantation du point de restitution (0,1)
- Nature du point de restitution (0,1)
- Nom du point de restitution (0,1)
- Précision des coordonnées du point de restitution (0,1)
- Système de projection des coordonnées du point de restitution (0,1)
- Type de point de restitution (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- COMMUNE / Commune principale d'implantation du point de restitution (1,1) [V.33]
- RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / Volume directement restitué sur un point de restitution (0,N) [V.26]

Cette entité est héritée de :

- POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
- POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE
- POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE

V.22.POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PointRestEauSout>**
- **Définition :**

Un point de restitution d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de restitution d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Appartient à une nappe d'accompagnement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- MASSE D'EAU SOUTERRAINE / Association à une masse d'eau souterraine (1,1) [V.39]
- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE / Connexion à une entité hydrogeologique (du dico 1.1) (1,1) [V.34]
- POINT D'EAU / Correspond à (1,1) [V.42]
- ENTITE HYDROGRAPHIQUE / Nappe d'accompagnement (1,1) [V.36]
- MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE / Nappe d'accompagnement (1,1) [V.40]

Cette entité hérite de :

- POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE

V.23.PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Prelevement>**
- **Définition :**

Constitue un prélèvement d'eau, toute action ou opération humaine consistant à soutirer, extraire ou dévier un volume d'eau provenant d'une ressource en eau, à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement, ou bien à l'échelle de chaque point de prélèvement constitutifs d'un ouvrage de prélèvement, ceci pour une période donnée.

Un prélèvement d'eau est réalisé en vue d'un ou de plusieurs usages particuliers (irrigation, alimentation en eau potable, industrie,…).

Un prélèvement est obligatoirement associé à un volume d'eau exprimé en mètres cubes, et à une période donnée. La signification du volume d'eau associé au prélèvement dépend du statut d'instruction du prélèvement en question.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de période du prél??vement (1,1)
- Date de fin de période du prélèvement (1,1)
- Volume d'eau de prélèvement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- VALEUR DE LA GRANDEUR / A comme valeur (0,1) [V.31]
- MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE / Mode d'obtention du volume prélevé (1,1) [V.13]
- QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU / Qualification du volume d'eau prélevé (1,1) [V.24]
- RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / Restitution d'eau prélevée (0,N) [V.26]
- STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT / Statut d'instruction du prélèvement (1,1) [V.27]
- STATUT DU VOLUME D'EAU / Statut du volume d'eau prélevé (1,1) [V.28]
- USAGE DE L'EAU / Usage secondaire de l'eau (1,1) [V.30]
- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Volume global se rapportant à un ouvrage de prélèvement (1,1) [V.14]

V.24.QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_prl:QualiVolEau>**
- **Définition :**

Caractérise la qualité de la donnée.
La qualification du volume d'eau est renseignée uniquement pour les prélèvements et les restitutions dont le statut d'instruction est « REALISE ».
Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°414.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de la qualification du volume d'eau (1,1)
- Définition de la qualification du volume d'eau (0,1)
- Libellé de la qualification du volume d'eau (0,1)
- Mnémonique de la qualification du volume d'eau (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Qualification du volume d'eau prélevé (0,N) [V.23]
- RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / Qualification du volume d'eau restitué (0,N) [V.26]

V.25.RESSOURCE EN EAU

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Ressource>**
- **Définition :**

Une ressource en eau désigne, sous un terme générique, une source potentielle d'approvisionnement en eau permettant de satisfaire des besoins en eau liés à certaines activités humaines, par l'intermédiaire d'actions de prélèvements réalisés à partir d'ouvrages de prélèvement.
Le suivi s'effectue davantage sur les ressources en eau naturelle.

Certaines ressources en eau peuvent être, dans une certaine mesure, considérées comme étant de nature artificielle, dès lors que leur répartition territoriale émane d'une intervention humaine (exemple : plan d'eau artificiel, bras d'eau artificiel,…).
Le suivi des pressions exercées par les prélèvements d'eau est réalisé à la fois au niveau des ressources naturelles, mais aussi artificielles.
En tenant compte des concepts ayant été définis jusqu'ici dans le cadre de la mise en place du Système d'Information sur l'Eau, une ressource en eau peut correspondre à l'un des concepts suivants :
· un cours d'eau (cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, un canal,…)
· un plan d'eau
· une entité hydrogéologique
· une mer / un océan

Remarque : Une citerne, un réservoir ou un bassin de stockage ne sont pas considérés comme des ressources en eau proprement dites. Ils sont plutôt considérés comme des dispositifs de stockage provisoire de l'eau prélevée.

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Connexion à la ressource en eau (0,N) [V.14]

V.26.RESTITUTION D'EAU PRELEVEE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:RestituDEauPrelev>**
- **Définition :**

Opération qui consiste à restituer tout ou partie d'un prélèvement d'eau sur un point de prélèvement au niveau d'un point de restitution.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de restitution (1,1)
- Date de fin de restitution (1,1)
- Volume d'eau restitué (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU / Qualification du volume d'eau restitué (1,1) [V.24]
- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Restitution d'eau prélevée (1,1) [V.23]
- STATUT DU VOLUME D'EAU / Statut du volume d'eau restitué (1,1) [V.28]
- POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / Volume directement restitué sur un point de restitution (1,1) [V.21]

V.27.STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_prl:StInstrPrelevement>**
- **Définition :**

Chaque prélèvement d'eau dispose d'un statut d'instruction, lequel reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question. Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°475.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du statut d'instruction du prélèvement (1,1)
- Définition du statut d'instruction du prélèvement (0,1)
- Libellé du statut d'instruction du prélèvement (0,1)
- Mnémonique du statut d'instruction du prélèvement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Statut d'instruction du prélèvement (0,N) [V.23]

V.28.STATUT DU VOLUME D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_prl:StatVolEau>**
- **Définition :**

Caractérise la statut de la donnée.
Le statut du volume d'eau est renseignée uniquement pour les prélèvements et les restitutions dont le statut d'instruction est « REALISE ».
Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°609.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du statut du volume d'eau (1,1)
- Définition du statut du volume d'eau (0,1)
- Libellé du statut du volume d'eau (0,1)
- Mnémonique du statut du volume d'eau (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Statut du volume d'eau prélevé (0,N) [V.23]
- RESTITUTION D'EAU PRELEVEE / Statut du volume d'eau restitué (0,N) [V.26]

V.29.TYPE DE CULTURE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:TYPCULTURE>**
- **Définition :**

Indique le nom de la plantation occupant le sol.
Le type de culture n'est utilisé que pour les grandeurs caractéristiques de l'activité : 2, 3,4. Les codes des valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°247.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du type de culture (1,1)
- Définition du type de culture (0,1)
- Libellé du type de culture (0,1)
- Mnémonique du type de culture (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- VALEUR DE LA GRANDEUR / A comme type de culture (0,N) [V.31]

V.30.USAGE DE L'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_prl:UsageEau>**
- **Définition :**

L'usage de l'eau correspond au domaine d'activité ou la finalité pour lequel des prélèvements d'eau sont réalisés.
La liste des usages a été définie avec deux niveaux hiérarchiques, le premier niveau correspondant aux principales catégories d'usage. Le second niveau permet de spécifier davantage les activités sous-jacentes de certaines catégories d'usage.

Un ouvrage de prélèvement est défini par un usage principal, c'est-à-dire par le principal domaine d'activité pour lequel la majorité des volumes prélevés à partir de cet ouvrage de prélèvement sont réalisés.
La liste des usages principaux possibles pour un ouvrage de prélèvements se limite uniquement au premier niveau hiérarchique de la nomenclature des usages de l'eau.
En terme de règle de gestion, l'usage principal caractérisant un ouvrage de prélèvement DOIT coïncider avec au moins un usage des prélèvements d'eau dont il fait l'objet.
Par définition, l'usage « technique » de l'eau (à prélever ou prélevé) désigne la finalité ou le domaine d'activité pour lequel ce volume d'eau a été prélevé au cours d'une période donnée. L'usage de l'eau découle de la mise en application d'une ou plusieurs fonctions de l'eau pour obtenir un effet voulu.
Cette liste répond davantage à un besoin de classification et d'évaluation de l'ensemble des prélèvements d'eau réalisés à l'échelle nationale, selon une approche technico-économique. Cette liste d'usages permet de mettre en évidence certaines pratiques et techniques d'utilisation de l'eau, en vue de faciliter l'interprétation statistique des volumes d'eau prélevés et d'avoir un meilleur suivi des pressions exercées sur les ressources en eau.
Un prélèvement d'eau réalisé durant une période donnée possède un seul et unique usage.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de l'usage de l'eau (1,1)
- Définition de l'usage de l'eau (0,1)
- Libellé de l'usage de l'eau (0,1)
- Mnémonique de l'usage de l'eau (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Usage principal de l'eau extraite d'un ouvrage de prélèvement (0,N) [V.14]
- VOLUME CALCULE / Usage secondaire de l'eau (0,N) [V.32]
- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / Usage secondaire de l'eau (0,N) [V.23]

V.31.VALEUR DE LA GRANDEUR

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ValGrandeur>**
- **Définition :**

Mesure, exprimée selon l'unité choisie, de la grandeur caractéristique. Elle permet de caractériser le prélèvement d'eau comme le nombre d'habitant.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Valeur de la grandeur caractéristique (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- GRANDEUR CARACTERISTIQUE / A comme grandeur (1,1) [V.9]
- TYPE DE CULTURE / A comme type de culture (0,1) [V.29]
- PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) / A comme valeur (1,1) [V.23]
- UNITE DE REFERENCE / Unité de la valeur de la grandeur (1,1) [V.43]

V.32.VOLUME CALCULE

- **Nom de balise XML : <sa_prl:VolumeCalcule>**
- **Définition :**

Volume d'eau calculé, exprimé en m3 qui transite par un dispositif de comptage sur une période donnée, dans l'objectif d'un contrôle.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début du volume calculé (1,1)
- Date de fin du volume calculé (1,1)
- Volume d'eau calculé (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- DISPOSITIF DE COMPTAGE / se calcul avec (1,1) [V.6]
- USAGE DE L'EAU / Usage secondaire de l'eau (1,1) [V.30]

V.33.COMMUNE

- **Nom de balise XML : <sa_com:Commune>**
- **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.34.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_saq:EntiteHydrogeol>**
- **Définition :**

Une entité hydrogéologique (du dictionnaire 1.1) est soit un domaine hydrogéologique, soit un système aquifère.

Un domaine hydrogéologique est un champ spatial de référence pouvant comporter des terrains très divers, tant du point de vue de la lithologie que de la stratigraphie, et au sein duquel des systèmes aquifères pourront, ou non, être individualisés. Les conditions hydrodynamiques aux limites d'un domaine hydrogéologique ne sont pas nécessairement définies.

On entend par "système aquifère", un domaine hydrogéologique dont toutes les parties sont en liaison hydraulique et qui est circonscrit par des limites faisant obstacle à toute propagation d'influence appréciable vers l'extérieur.

La liste des entités hydrogéologiques est diffusée par le SANDRE.

V.35.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_saq:EntiteHydroGeol>**
- **Définition :**

L'entité hydrogéologique (du dictionnaire 2) est une partie de l'espace géologique, aquifère ou non aquifère, correspondant à un système physique caractérisé au regard de son état et de son comportement hydrogéologique.

L'entité hydrogéologique doit être appréhendée au sens systémique et correspond à un découpage de l'espace géologique réalisé à un stade donné des connaissances en particulier pour les systèmes profonds.

La constitution des entités hydrogéologiques est issue de la connaissance à instant donné du milieu souterrain (carte géologique, coupe géologique, et log géologique à l'aide des forages).

Les entités hydrogéologiques couvrent la totalié du territoire assurant une relation horizontale et verticale des entités en respect du principe de complétude.

Une entite hydrogéologique est une partie de l'espace géologique :
- délimitée à une certaine échelle (niveau d'utilisation)
- rattachée à un type de formation géologique (thème)
- définie par ces potentialités aquifères (nature)

Chaque entité possède un code qui est attribué par le BRGM (arrêté du 26 juillet 2010, SNDE). Elles ont été définies selon des règles élaborés dans le cadre d'une methodologie nationale commune et validée par un comité de pilotage national sous la responsabilité du ministère en charge de l'environnement.

V.36.ENTITE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_eth:EntiteHydrographique>**
- **Définition :**

Le concept principal du découpage hydrographique est l'entité hydrographique définie par la circulaire n°91-50.

L'entité hydrographique est un cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, une voie d'eau artificielle (canal,…), un plan d'eau ou une ligne littorale.

La nature d'une entité hydrographique n'est pas constante sur toute l'entité. Par exemple, un cours d'eau naturel peut être aménagé sur une partie. Tous ces changements peuvent être indiqués en distinguant des sous-milieux sur l'entité.

Les entités hydrographiques sont décomposées en deux types :
- les entités hydrographiques linéaires ou cours d'eau,
- les entités hydrographiques surfaciques correspondant aux plans d'eau et aux entités linéaires dont les zones larges (supérieures à 50 mètres) sont représentées par des éléments surfaciques. Une entité hydrographique surfacique peut être traversée par un cours d'eau, qui sera nommé cours d'eau principal.

Chaque entité est identifiée par un code générique unique au niveau national. Ce code alphanumérique sur 8 positions est constitué de tirets et de caractères. Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura un code générique du format des codes génériques suivants 'V12-4000' ou 'R5--0420' (cf. ci-après pour la règle de construction). De plus, une entité hydrographique possède une dénomination dite principale.

Règle de construction du code générique de l'entité hydrographique :

A chaque entité hydrographique est attribué un numéro à 3 chiffres (5, 6 et 7ème caractères) unique pour le milieu et la ou les zones hydrographiques auxquels elle appartient : il s'agit du numéro de l'entité hydrographique. Une entité hydrographique appartenant à plusieurs zones conserve son numéro d'entité dans toutes les zones concernées. Deux entités hydrographiques d'un même milieu appartenant à deux sous-milieux différents auront des numéros d'entité distincts. Les quatre premiers caractères du code générique correspondent à l'ensemble des codes invariants des zones hydrographiques, le reste des caractères étant remplacé par des tirets '-'.

Par exemple, le cours d'eau ' Viveronne ' a pour numéro de l'entité : 050 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau est situé à l'intérieur d'une seule zone hydrographique : P737. Son code générique est donc : P7370500

Le cours d'eau 'La Dronne' a pour numéro d'entité : 025 et pour code milieu : 0 . Ce cours d'eau traverse plusieurs zones hydrographiques (même plusieurs sous-secteurs) : P746,P744, P742, P70, P734, P731, P730, P716, P715, P714, P711, P710, P702, P701, P700. Parmi ces codes, seuls les deux caractères sont invariants.

Son code générique est donc : P7--0250

De manière similaire, la Garonne a pour numéro d'entité : 000 et pour code milieu : 0. Ce cours traverse plusieurs secteurs hydrographiques (tout commencant par " 0 ". Son code générique est : 0---00000

L'identification et la définition des entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

V.37.INTERVENANT

- **Nom de balise XML : <sa_int:Intervenant>**
- **Définition :**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :
- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,
- …

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :
- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

V.38.MASSE D'EAU LITTORALE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEauLittorale>**
- **Définition :**

Une masse d'eau littorale est défini comme une partie distincte et significative des eaux de surface telle une eau de transition ou une portion d'eaux côtières, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

V.39.MASSE D'EAU SOUTERRAINE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEauSouterraine>**
- **Définition :**

Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Les masses d'eau souterraine sont dérivées de travaux réalisés sur le référentiel BDRHF v1.

Le découpage retenu pour les masses d'eau répond aux quelques grands principes exposés ci après :
- Les masses d'eau sont délimitées sur la base de critères géologiques et hydrogéologiques,
- Le redécoupage des masses d'eau pour tenir compte des effets des pressions anthropiques doit rester limité.
- Les limites des masses d'eau doivent être stables et durables
- A l'image des masses d'eau superficielle, la délimitation des masses d'eau souterraine est organisée à partir d'une typologie. Cette typologie s'inspire largement de celle élaborée pour les entités hydrogéologiques définies dans le cadre de la révision de la BD RHF. Elle est basée sur la nature géologique et le comportement hydrodynamique ou fonctionnement « en grand » des systèmes aquifères (nature, vitesse des écoulements). Elle comprend 2 niveaux de caractéristiques (principales et secondaires).
- Les masses d'eau peuvent avoir des échanges entre elles
- Tous les captages fournissant plus de 10m3/jour d'eau potable ou utilisés pour l'alimentation en eau de plus de 50 personnes doivent être inclus dans une masse d'eau
- Les eaux souterraines profondes, sans lien avec les cours d'eau et les écosystèmes de surface, dans lesquelles il ne s'effectue aucun prélèvement et qui se sont pas susceptibles d'être utilisées pour l'eau potable en raison de leur qualité (salinité, température…), ou pour des motifs technico-économiques (coût du captage disproportionné) peuvent ne pas constituer des masses d'eau.
- Compte tenu de sa taille, une masse d'eau pourra présenter une certaine hétérogénéité spatiale tant au niveau de ses caractéristiques hydrogéologiques que de son état qualitatif et quantitatif.
- En un point quelconque plusieurs masses d'eau peuvent se superposer.

(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Correspondance rapportage DCE : cette entité correspond au concept de Ground Water Body (GWBODY) de WISE.

V.40.MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEauSurfaceContinentale>**
- **Définition :**

Une masse d'eau de surface continentale est défini comme une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

V.41.MER / OCEAN

- **Nom de balise XML : <sa_pts:MerOcean>**
- **Définition :**

Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la planète terre.

Le Bureau Hydrographique International (OHI) a déterminé des subdvisions géographiques des mers et des océans..

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

V.42.POINT D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_pte:PointEau>**
- **Définition :**

Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits…) aux eaux souterraines.

Chaque point d'eau est doté d'un code national. Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (BSS). Il est constitué de la concaténation de l'indice BSS (10 caractères) et de la

désignation BSS (6 caractères) séparé par un caractère "/". Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau…

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle, il est situé. L'affectation de la commune, altitude , les coordonées géographiques au point d'eau est sous la responsabilité des services géologiques régionaux du BRGM dans le cadre de sa mision de gestion de la BSS.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

V.43.UNITE DE REFERENCE

- **Nom de balise XML : <sa_par:UniteReference>**
- **Définition :**

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

V.44.ZONE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_eth:ZoneHydro>**
- **Définition :**

La circulaire n°91-50 du 12 février 1991 relative à la codification hydrographique et au repérage spatial des milieux aquatiques superficiels en France métropolitaine, définit la zone hydrographique comme suit :

'L'ensemble du territoire français est divisé en zones élémentaires appelées zones hydrographiques. Leurs limites s'appuient sur celles des bassins versants topographiques (en tout ou partie)'.

Une zone est une partition d'un sous-secteur qui peut en comporter jusqu'à 10. Elle est entièrement comprise dans une limite hydrographique de bassin et sert, avec d'autres éléments, à la délimitation de zones de programmation ou réglementaires diverses comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les zones sensibles, les masses d'eau citées dans la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000.

Une zone hydrographique couvre, en partie ou en totalité, le territoire d'une ou plusieurs communes. Inversement, le territoire d'une commune est soit inclus en totalité au sein d'une zone hydrographique soit scindé entre plusieurs zones.

Différents cas de figure de la zone hydrographique peuvent exister :

a - Le cours d'eau principal de la zone hydrographique prend sa source à l'intérieur de la zone : c'est une zone amont dont le contour correspond à celui du bassin versant topographique du cours d'eau principal au point de sortie de la zone.

b - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal et le pk du point aval n'est pas 1000 : il s'agit d'un bassin versant intermédiaire,

c - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal dont le point aval correspond au pk 1000 : il s'agit de la zone aval du bassin versant,

d - La zone hydrographique est en bordure du littoral. Trois cas de figure:
* ou bien il s'agit d'un cours d'eau principal qui a sa source dans la zone : il s'agit alors du cas a),
* ou bien cette zone aval constitue le dernier bassin intermédiaire avant l'embouchure du fleuve principal : il s'agit alors du cas c),
* ou bien la zone comprend un linéaire du littoral comportant l'embouchure du fleuve côtier et des zones drainées par des 'rus' se jetant directement en mer,

e - La zone ne comporte pas d'écoulement superficiel mais néanmoins est réceptrice de cours d'eau endoréiques situés en amont.

La liste des zones hydrographiques fait apparaître deux cas particuliers :

- Pour éviter la création de régions hydrographiques frontalières, cinq zones hydrographiques situées sur la limite frontalière avec l'Italie ou l'Espagne (codes Y670 et Y680 correspondant à deux extrémités amont du bassin du Pô, S910, S911 et S912) ont été rattachées aux régions hydrographiques côtières (codes S et Y) des circonscriptions de bassin dont elles dépendent,
- Bien que la logique hydrographique voudrait que la zone U204 (sous-bassin de la Jougnena appartenant au bassin du Rhin) soit rattachée à la circonscription de bassin Rhin-Meuse, elle est néanmoins rattachée à la circonscription de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (région hydrographique 'Saône') compte tenu de la petite taille de cette zone et de son éloignement du bassin Rhin-Meuse,
- Bien que la logique hydrographique voudrait que les zones du secteur D0 (bassin de la Sambre en France) soient affectées à la région B (bassin de la Meuse) elles sont rattachées administrativement à la circonscription de bassin Artois Picardie compte tenu de l'éloignement des bassins de la Meuse et de la Sambre en France et de la confluence de ces deux cours d'eau qui s'opère à l'étranger.

La liste des zones hydrographiques est établie au sein de chaque circonscription de bassin, sous la responsabilité de l'Agence de l'Eau du bassin

VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1.Appartient à une nappe d'accompagnement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ApNapAccomp>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE**
- **Type de données : Booléen**
- **Définition :**

Indique si un point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine est en connexion hydraulique avec le cours d'eau voisin et que celui-ci est susceptible d'avoir un impact sur le débit du cours d'eau.

VI.2.Appartient à une nappe d'accompagnement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ApNapAccompRes>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE**
- **Type de données : Booléen**
- **Définition :**

Indique si un point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine est en connexion hydraulique avec le cours d'eau voisin et que celui-ci est susceptible d'avoir un impact sur le débit du cours d'eau.

VI.3.Code de l'usage de l'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdUsageEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : USAGE DE L'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, dont les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°481.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [481]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNU	USAGE INCONNU	Usage inconnu
1	PAS D'USAGE	PAS D'USAGE	L'absence d'usage peut être déclarée par un gestionnaire quand il a la connaissance qu'aucune exploitation du point d'eau n'est réalisée.
2	IRRIGATION	IRRIGATION	Eau nécessaire aux cultures pour leur croissance, et/ou lutte antigel des cultures pérennes.
2A	Irrig. asp	Irrigation par aspersion	Mode d'irrigation consistant à reproduire la pluie en aspergeant les cultures avec de l'eau mise sous pression.
2B	Irrig. grav.	Irrigation gravitaire	Mode d'irrigation consistant à transporter l'eau jusqu'au bord et à l'intérieur des parcelles dans des systèmes aménagés suivant la pente naturelle.
2C	Irrig. gout	Irrigation au goutte à goutte	Mode d'irrigation consistant à acheminer l'eau sous faible pression jusqu'aux racines de chacune des plantes et à la distribuer au compte-goutte, en surface ou en souterrain, à l'aide de petits tuyaux, posés sur le sol ou enterrés.
2D	Irrig. autre	Irrigation par tout autre procédé	Irrigation par tout autre procédé
2E	Lutte antigel	Lutte antigel de cultures pérennes	Mode d'aspersion permettant de lutter contre le gel des cultures pérennes.
3	AGRIC.ELEV (hors irr.)	AGRICULTURE-ELEVAGE (hors irrigation)	Tous les usages agricoles de l'eau, à l'exception de l'irrigation (abreuvage, élevage piscicole, nettoyage des bâtiments d'élevage, dilution des produits à épandre : engrais, phytosanitaires...)
3A	Abreuvage	Abreuvage	Eau destinée à l'abreuvage des animaux de tous les types d'élevage (bovins, porcins, ovins, volailles, autres).
3B	Aqua.	Aquaculture	Toute activité de production animale et végétale en milieu aquatique. Elles concernent notamment les productions de poissons (pisciculture),

			d'huitres (ostréiculture), de moules (mytiliculture), et d'autres coquillages (conchyliculture) ou encore d'algues ou autres.
4	INDUSTRIE	INDUSTRIE	Usages industriels de l'eau non différentiables (agro-alimentaire, industrie hors agro-alimentaire, exhaures de mines,…).
4A	Agro-alim.	Agro-alimentaire	Eau utilisée par l'industrie agro-alimentaire nécessitant une qualité identique à l'AEP (produits d'origine végétale ou animale, boissons alcoolisées et non alcoolisées).
4B	Ind. hors agro-alim	Industrie hors agro-alim	Eau utilisée par l'industrie dans le procédé de production (hors agro-alimentaire), le nettoyage.
4C	exhaure	Exhaure	Eau évacuée des excavations souterraines telles que des mines et des carrières pour en éviter l'ennoiement.
4D	Refroidissement	Refroidissement conduisant à une restitution à 99%	Refroidissement industriel hors centrale de production d'énergie, conduisant à une restitution à 99%
5	AEP + Usages dom.	AEP + USAGES DOMESTIQUES	Utilisation pour l'alimentation en eau potable (sans pouvoir faire la distinction entre alimentation collective ou individuelle).
5A	Alim. collect.	Alimentation collective	Captage réservé à l'usage d'au moins deux familles ou de tout autre structure industrielle ou collective (commune, école, camping, colonie...).
5B	Alim. ind.	Alimentation individuelle	Captage réservé à l'usage d'une seule famille.
6	ENERGIE	ENERGIE	Utilisation des ressources énergétiques d'une ressource en eau
6A	Pompe chaleur	Pompe à chaleur	Utilisation des propriétés calorifiques de l'eau d'une ressource en eau (géothermie de très basse énergie : < 30°C) après élévation de la température au moyen d'une pompe à chaleur. Utilisation de la capacité d'une ressource en eau à absorber

			des calories (climatisation).
6B	Geothermie	Géothermie	Utilisation des propriétés calorifiques d'une ressource en eau: géothermie de haute énergie (>180°C) ou de basse énergie (entre 30 et 100°C).
6C	Ref. centr. prod.	Refroidissement de centrales de production d'énergie	Utilisation de l'eau d'une ressource pour le refroidissement de centrales thermiques ou nucléaires de production d'énergie.
6C1	Ref. centr. therm.	Refroidissement de centrales thermiques	Utilisation de l'eau d'une ressource pour le refroidissement de centrales thermiques
6C2	Ref. centr. nuc.	Refroidissement de centrales nucléaires	Utilisation de l'eau d'une ressource pour le refroidissement de centrales nucléaires
6C3	Ref. centr. elec.	Refroidissement des centrales de production électrique	Refroidissement des centrales de production électrique, conduisant à une restitution à 99%
6D	Barrage hydro.	Barrages hydro-électriques - force motrice	Utilisation de la force motrice de l'eau d'une ressource pour produire de l'électricité (barrage hydro-électrique)
7	LOISIRS	LOISIRS	Eau destinée à une utilisation ludique (parc d'attractions, lac artificiel aménagé pour le tourisme, station de ski, patinoire, canon à neige, pratiques de baignade, piscines, centres nautiques, golf, stade, centres hippiques…).
7a	Piscine	Piscine	Bassin de nation a usage public ou privée.
7b	Baignade	Baignade	Est définie comme eau de baignade toute partie des eaux de surface dans laquelle une commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade de façon permanente. Ne sont pas considérés comme eau de baignade : - les bassins de natation et de cure ; - les eaux captives qui sont soumises à un traitement ou sont utilisées à des fins thérapeutiques ;

7c	Autres loisirs	Autres activités de loisir	
7d	Arrosage	Arrosage	Arrosage d'une surface destinée à une activité de loisir. Par exemple : stade, arrosage municipaux, golf,...
7e	Canon à neige	Canon à neige	Eau destinée à la production de neige de culture.
8	EMBOUTEIL.	EMBOUTEILLAGE	Eau destinée à être mise en bouteille pour la consommation.
9	THERM. et THALASSO.	THERMALISME et THALASSOTHERAPIE	Le thermalisme recouvre l'ensemble des techniques et savoirs mis en œuvre pour utiliser les eaux minérales et leurs composants à des fins thérapeutiques ou de bien-être. Dans tous les cas, il s'agit d'eau douce, jamais d'eau de mer. Lorsqu'il s'agit d'eaux marines, on parle de Thalassothérapie.
9a	Thermal.	Thermalisme	Ensemble des activités liées à l'exploitation et utilisation des eaux thermales et minérales. Elle inclut également les activités de balnéothérapie.
9b	Thalasso.	Thalassothérapie	C'est l'utilisation des bienfaits du milieu marin dans un but curatif ou préventif, sous surveillance médicale. Par milieu marin, on entend le climat, l'eau de mer, les boues marines, les algues etc.
10	DEF. CONTRE INCEND.	DEFENSE CONTRE INCENDIE	Utilisation directe ou indirecte (stockage) de l'eau dans la lutte contre les incendies.
11	DEPOLLUTION	DEPOLLUTION	Dépollution d'une ressource en eau par prélèvement de l'eau contaminée par une pollution, éventuellement par injection préalable d'eau avant repompage.
12	REALIM.	REALIMENTATION D'UNE RESSOURCE EN EAU	Prélèvement d'eau continu ou occasionnel, faisant suite à une activité anthropique, destiné à l'injection ou la réalimentation d'une quantité d'eau non négligeable, provenant d'une ressource en eau et à

			destination d'une autre ressource (aquifère, cours d'eau, lac,...) ou d'un système de dérivation et de canalisation d'eau
12a	ETIAGE	SOUTIEN D'ETIAGE	Une masse d'eau retenue peut contribuer au maintien d'un débit minimum d'eau pour la vie aquatique (débit réservé) mais aussi pour satisfaire les besoins d'alimentation en eau (alimentation en eau potable des agglomérations, irrigation, refroidissement des centrales nucléaires…), situés en aval d'un ouvrage.
12b	COMP. EVAPO	COMPENSATION EVAPORATION	Réalimentation d'une ressource en eau dans le but de compenser le volume d'eau évaporé.
12c	COMP. IRRIG.	COMPENSATION IRRIGATION	Réalimentation d'une ressource en eau dans le but de compenser le volume d'eau prélevé pour l'irrigation.
12d	COMP. SALUB.	COMPENSATION SALUBRITE	Réalimentation d'une ressource en eau dans le but de maintenir le débit ou le niveau d'eau suffisant pour assurer le bon fonctionnement du milieu aquatique.
12e	REM. PL	REMPLISSAGE PLAN D'EAU	
13	CANAUX	CANAUX	Volume d'eau derivée à partir d'une ressource vers le canal.
13a	VOL. TECH.	VOLUME TECHNIQUE	Volume technique nécessaire a la circulation de l'eau dans le canal.
13b	ALI. SOUT. CANAL	ALIMENTATION AU SOUTIEN CANAL	Utilisation de l'eau pour l'alimentation au soutien de canal.
15	ENTR. VOI.	ENTRETIEN DE VOIRIES	Utilisation de l'eau pour l'entretien des voiries.

VI.4.Code de la grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdGrandeurCara>**
- **Nom de l'Objet/Lien : GRANDEUR CARACTERISTIQUE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, dont les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°597.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [597]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	Habitant	Habitant (population permanente majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du CGCT)	
2	Hectare culture irriguée	Hectare de culture irriguée pendant l'année	
3	Hectare terrain enneigé	Hectare de terrain enneigé par an	
4	Hectare arrosé	Hectare arrosé pendant l'année	
5	Curiste	Curiste	
6	Matériaux extraits lavés	Tonne de matériaux extraits ou lavés	

VI.5.Code de la qualification du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdQualVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, correspondant à chaque qualification du volume d'eau.

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°414.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [414]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	non définissable	Qualification non définissable	Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires pour évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.
1	Correcte	Correcte	Une valeur est déclarée « Correcte » lorsque elle est estimée valide au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.
2	Incorrecte	Incorrecte	Une valeur est déclarée « Incorrecte » lorsque elle est estimée erronée au stade de validation indiqué dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.
3	Incertaine	Incertaine	Une valeur sera déclarée « Incertaine » si la validité de la donnée reste « douteuse » au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée ». Dans la mesure du possible, la qualification « Douteuse » doit être une étape transitoire de la validation de la donnée et doit être réservé à des avancements intermédiaires de la validation.
4	Non qualifié	Non qualifié	Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

VI.6.Code du mode d'obtention du volume prélevé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdModObtVolPreleve>**
- **Nom de l'Objet/Lien : MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, correspondant à la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°473.

Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [473]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
EST	ESTIME	Volume estimé	Prélèvement dont le volume d'eau a été estimé selon une répartition arbitraire de volumes mesurés, pouvant prendre en compte plusieurs paramètres.
FOR	FORFAIT	Volume forfaitaire	Prélèvement dont le volume d'eau a été déterminé selon une formule d'estimation forfaitaire (pouvant être calculée en fonction du nombre d'hectares irrigués, du nombre d'habitants,…)
MES	MESURE	Volume mesuré	Prélèvement dont le volume d'eau a été directement mesuré par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage et dont le comptage reflète avec exactitude le volume prélevé à la ressource.

VI.7.Code du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Identifiant unique associé au code d'ouvrage de prélèvement. Il correspond à chaque point de connexion physique avec une ressource au niveau desquels des prélèvements d'eau sont réalisés, ceci à l'échelle du territoire national.

Remarque sur l'identification alternative d'un point de prélèvement d'eau souterraine :
Un point de prélèvement d'eau souterraine PEUT être assimilé à un point d'eau, tel que défini par le Sandre au sein du dictionnaire de données « Point d'eau », uniquement lorsque le point d'eau n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique.
Pour information, les points d'eau sont répertoriés dans la Banque du Sous-Sol (BSS). Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits…) aux eaux souterraines,
Chaque point d'eau est, en règle générale, doté d'un code national attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (code BSS).
Il est constitué de la concaténation :
- de l'indice BSS (10 caractères)
- du caractère de séparation "/"
- de la désignation BSS (6 caractères). Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau…

Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F.

La mise en relation entre un point de prélèvement et un point d'eau PEUT être clairement établie à des fins de rapprochement de données, ceci dès lors que cette corrélation a été confirmée selon l'avis d'experts.

VI.8.Code du statut d'instruction du prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdStInstrPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, correspondant à chaque statut d'instruction pour un prélèvement d'eau, qui reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°475.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [475]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
AUT	AUT	Prélèvement autorisé	Prélèvement ou volume d'eau à prélever, ayant été autorisé par le service instructeur.
DEM	DEM	Prélèvement demandé	Prélèvement ou volume d'eau à prélever, ayant été déclaré par le pétitionnaire.
REA	REA	Prélèvement réalisé	Prélèvement réalisé, le volume associé ayant été déclaré par le redevable, ou bien mesuré ou estimé sur l'ouvrage de prélèvement pour une période donnée.

VI.9.Code du statut du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdStatVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, correspondant à chaque statut du volume d'eau.
Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°609.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [609]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Non qualifié	Non qualifié	Etat initial de la donnée. La donnée n'a pas subi de contrôle.
1	Niveau 1	Contrôlé Niveau 1	La donnée a subi un contrôle de cohérence (index, grandeurs caractéristiques, années précédentes).
2	Niveau 2	Contrôlé Niveau 2	La donnée a subi un contrôle de terrain qui regroupe l'ensemble de la chaine d'acquisition.

VI.10.Code du type de culture

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdTypeCulture>**
- **Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE CULTURE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Identifiant unique, dont les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°247.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [247]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
ZA2	Betterave sucrière	Betterave sucrière	
ZAF	Agrostide	Agrostide	
ZAG	Ail	Ail	
ZAH	Arbres à noyaux	Arbres à noyaux	
ZAI	Arbres à pépins	Arbres à pépins	
ZAJ	Artichaut	Artichaut	
ZAK	Asperge	Asperge	
ZAL	Aubergine	Aubergine	
ZAM	Avoine	Avoine	
ZAN	Betterave fourragère	Betterave fourragère	
ZAO	Betterave rouge	Betterave rouge	

ZAP	Brocoli	Brocoli	
ZAQ	Blé dur	Blé dur	
ZAR	Blé tendre	Blé tendre	
ZAS	Céléri	Céléri	
ZAT	Brome	Brome	
ZAU	Cardon	Cardon	
ZAV	Carotte	Carotte	
ZAW	Cassis	Cassis	
ZAX	Céleri	Céleri	
ZAY	Cerfeuil	Cerfeuil	
ZAZ	Chanvre	Chanvre	
ZBA	Chicorée	Chicorée	
ZBB	Choux	Choux	
ZBC	Choux fourrager	Choux fourrager	
ZBD	Choux-fleur	Choux-fleur	
ZBE	Colza	Colza	
ZBF	Concombre	Concombre	
ZBG	Coquelicot	Coquelicot	
ZBH	Cornichon	Cornichon	
ZBI	Courgette	Courgette	
ZBJ	Dactyle	Dactyle	
ZBK	Echalote	Echalote	
ZBL	Endive	Endive	
ZBM	Epeautre	Epeautre	
ZBN	Epinard	Epinard	
ZBO	Fenouil	Fenouil	
ZBP	Festullolium	Festullolium	
ZBQ	Fétuque élevée	Fétuque élevée	
ZBR	Fétuque des prés	Fétuque des prés	
ZBS	Fève	Fève	
ZBT	Fèverole	Fèverole	
ZBU	Fléole	Fléole	
ZBV	Fraise	Fraise	

ZBW	Framboise	Framboise	
ZBX	Friche	Friche	
ZBY	Fromental	Fromental (avoine élevée)	
ZBZ	Groseille	Groseille	
ZCA	Haricot sec (graines)	Haricot sec (graines)	
ZCB	Haricot vert	Haricot vert	
ZCC	Houblon	Houblon	
ZCD	Jachère autre semée	Jachère autre semée	
ZCE	Jachère crucifères	Jachère en crucifères	
ZCF	Jachère graminées	Jachère en graminées	
ZCG	Jachère lég. /gram	Jachère en légumineuses et en graminées	
ZCH	Jachère légumineuses	Jachère en légumineuses	
ZCI	Jachère non semée	Jachère non semée	
ZCJ	Laitue	Laitue	
ZCK	Lentilles	Lentilles	
ZCL	Lin	Lin	
ZCM	Lotier cornicule	Lotier cornicule	
ZCN	Lupin blanc	Lupin blanc	
ZCO	Lupin jaune	Lupin jaune	
ZCP	Lupin bleu	Lupin bleu	
ZCQ	Luzerne	Luzerne	
ZCR	Mâche	Mâche	
ZCS	Maïs	Maïs	
ZCT	Mélange graminées	Mélange graminées	
ZCU	Mélange gram. Protéag.	Mélange graminées protéagineux	
ZCV	Mélilot	Mélilot	

ZCW	Melon	Melon	
ZCX	Millepertuis	Millepertuis	
ZCY	Minette	Minette (syn: Luzerne lupuline)	
ZCZ	Moha	Moha	
ZDA	Moutarde blanche	Moutarde blanche	
ZDB	Moutarde brune	Moutarde brune	
ZDC	Moutarde noire	Moutarde noire	
ZDD	Navet	Navet	
ZDE	Navette	Navette	
ZDF	Oeillette	Oeillette	
ZDG	Oignon	Oignon	
ZDH	Orge	Orge	
ZDI	Paturin des prés	Paturin des prés	
ZDJ	Paturin commun	Paturin commun	
ZDK	Persil	Persil	
ZDL	Phacélie	Phacélie	
ZDM	Piment	Piment	
ZDN	Poireau	Poireau	
ZDO	Pois protéagineux	Pois protéagineux	
ZDP	Pois de conserve	Pois de conserve	
ZDQ	Pois chiche	Pois chiche	
ZDR	Poivron	Poivron	
ZDS	Pomme de terre	Pomme de terre	
ZDT	Potiron	Potiron	
ZDU	Prairie	Prairie	
ZDV	Radis	Radis	
ZDW	Radis fourrager	Radis fourrager	
ZDX	Ray grass anglais	Ray grass anglais	
ZDY	Ray grass hybride	Ray grass hybride	
ZDZ	Ray grass italie	Ray grass italie	
ZEA	Riz	Riz	

ZEB	Rutabaga	Rutabaga	
ZEC	Sainfouin	Sainfouin	
ZED	Salsifis	Salsifis	
ZEH	Sarrazin	Sarrazin	
ZEJ	Seigle	Seigle	
ZEK	Serradelle	Serradelle	
ZEL	Soja	Soja	
ZEM	Spergule	Spergule	
ZEN	Tabac	Tabac	
ZMA	Tomate	Tomate	
ZMB	Tournesol	Tournesol	
ZMC	Trèfle violet	Trèfle violet	
ZMD	Trèfle blanc	Trèfle blanc	
ZME	Trèfle inarnat	Trèfle inarnat	
ZMF	Trèfle hybride	Trèfle hybride	
ZMG	Trèfle alexandrie	Trèfle alexandrie	
ZMH	Trèfle de Perse	Trèfle de Perse	
ZMI	Triticale	Triticale	
ZMJ	Valériane	Valériane	
ZML	Vesce de Cerdagne	Vesce de Cerdagne	
ZMM	Vesce de Panonie	Vesce de Panonie	
ZMN	Vesce velue	Vesce velue	
ZMO	Vigne	Vigne	

VI.11.Code national d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Identifiant unique, correspondant à chaque ouvrage, sur le territoire national.

VI.12.Code national du point de restitution d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CdPointRestitutionEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Identifiant unique du point de restitution d'eau prélevée à une ressource en eau, ceci à l'échelle du territoire national. Ce code a vocation à devenir le code de référence pour tout système de gestion nationale des données relatives aux restitutions d'eau.

VI.13.Coefficient de conversion

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoeffConversion>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre permettant de convertir une différence entre deux index en volume exprimé en m3.

VI.14.Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ComOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet de l'ouvrage de prélèvement.

VI.15.Commentaires sur le point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ComPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet du point de prélèvement.

VI.16.Commentaires sur le point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ComPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet du point de restitution.

VI.17.Coordonnée X d'un dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordXDispoCompt>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Heure**
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" du dispositif de comptage dans un plan, selon la projection indiquée.

VI.18.Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordXOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" de l'ouvrage dans un plan, selon la projection indiquée.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

VI.19.Coordonnée X du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordXPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" d'un point de prélèvement dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée X est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et + 833 000).
Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème

VI.20.Coordonnée X du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordXPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" d'un point de restitution d'eau dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée X est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (X compris entre 0 et + 833 000).
Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème

VI.21.Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordYOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" de l'ouvrage de prélèvement dans un plan, selon la projection indiquée.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

VI.22.Coordonnée Y du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordYDispoCompt>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Heure**
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" du dispositif de comptage dans un plan, selon la projection indiquée.

VI.23.Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordYPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" d'un point de prélèvement d'eau dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée Y est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et + 833 000).
Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème

VI.24.Coordonnée Y du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:CoordYPoinRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" d'un point de restitution d'eau dans un plan, selon la projection indiquée. Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est exprimée selon la projection Lambert 93 géographique avec la précision maximale du

mètre (Y compris entre 0 et 1 250 000) pour le territoire métropolitain et corse. Hors France métropolitaine, la coordonnée Y est exprimée selon la projection U.T.M. géographique avec la précision maximale du mètre (Y compris entre 0 et + 833 000).
Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème.

VI.25.Date d'installation du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateInstDispComptage>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'installation et la mise en service du dispositif de comptage, au niveau de l'ouvrage de prélèvement sont effectuées.

VI.26.Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebExplOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvements.

VI.27.Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebExpPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement est considéré comme étant mis en service, en vue de la réalisation de prélèvements d'eau.

VI.28.Date de début d'exploitation du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebExpPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de restitution est considéré comme étant mis en service, en vue de la réalisation de restitutions d'eau.

VI.29.Date de début de connexion au dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebConnexDispoCompt>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la connexion au dispositif de comptage a été effectuée.

VI.30.Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebConnOuvPoint>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement est rattaché à un ouvrage de prélèvement donné.

VI.31.Date de début de période du prél??vement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un prélèvement d'eau, associé à son volume, se rapporte à une période couverte par la date de début et de fin d'application. Selon le statut d'instruction d'un prélèvement, les dates renseignées prennent une signification différente, telle que mentionnée dans le tableau suivant :

Statut d'instruction d'un prélèvement / Signification de la période du prélèvement

prélèvement "demandé" : Période durant laquelle le pétitionnaire déclare avoir besoin de prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

prélèvement "autorisé" : Période durant laquelle l'organisme instructeur autorise le pétitionnaire à prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

prélèvement "réalisé" : Période au cours de laquelle X mètres cube d'eau ont été prélevés, ce volume ayant pu être mesuré ou estimé par le redevable ou l'organisme de bassin

VI.32.Date de début de prise de fonction d'exploitant

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebExpl>**
- **Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'exploitant, mentionné pour un ouvrage de prélèvement donné, exerce ses fonctions d'exploitant.
L'exploitant d'un ouvrage de prélèvement est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, chargé de l'exploitation et du fonctionnement d'un ouvrage de prélèvement.

VI.33.Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebMO>**
- **Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où le maître d'ouvrage mentionné exerce ses fonctions de maître d'ouvrage.
Le maître d'ouvrage correspond à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

VI.34.Date de début de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebPrelevementRest>**
- **Nom de l'Objet/Lien : RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'opération de restitution d'eau, préalablement prélevée, commence. Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui restituent le prélèvement d'eau au milieu.

VI.35.Date de début du volume calculé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateDebVolCal>**
- **Nom de l'Objet/Lien : VOLUME CALCULE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où est calculé le volume.

VI.36.Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinExplOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors que tous ses points de prélèvements ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

VI.37.Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinExpPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement est considéré comme n'étant plus mis en service, et ne faisant plus l'objet de prélèvement d'eau.

VI.38.Date de fin d'exploitation du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinExpPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de restitution est considéré comme n'étant plus mis en service, et ne faisant plus l'objet de restitutions d'eau.

VI.39.Date de fin de connexion au dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinConnexDispoCompt>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la connexion du dispositif de comptage a été arrêtée.

VI.40.Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinConnOuvPoint>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un point de prélèvement n'est plus rattaché à un ouvrage de prélèvement donné.

VI.41.Date de fin de période du prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où un prélèvement d'eau, associé à son volume, se rapporte à une période couverte par la date de début et de fin d'application. Selon le statut d'instruction d'un prélèvement, les dates renseignées prennent une signification différente, telle que mentionnée dans le tableau suivant :

Statut d'instruction d'un prélèvement / Signification de la période du prélèvement

1 (prélèvement demandé) : Période durant laquelle le pétitionnaire déclare avoir besoin de prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

2 (prélèvement autorisé) : Période durant laquelle l'organisme instructeur autorise le pétitionnaire à prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

3 (prélèvement réalisé) : Période au cours de laquelle X mètres cube d'eau ont été prélevés, ce volume ayant pu être mesuré ou estimé par le redevable ou l'organisme de bassin

VI.42.Date de fin de prise de fonction d'exploitant

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinExpl>**
- **Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'exploitant, mentionné pour un ouvrage de prélèvement donné, cesse d'exercer ses fonctions d'exploitant.
L'exploitant d'un ouvrage de prélèvement est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, chargé de l'exploitation et du fonctionnement d'un ouvrage de prélèvement.

VI.43.Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinMO>**
- **Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où maître d'ouvrage cesse d'exercer ses fonctions de maître d'ouvrage.
Le maître d'ouvrage correspond à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

VI.44.Date de fin de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinPrelevementRest>**
- **Nom de l'Objet/Lien : RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où l'opération de restitution d'eau, préalablement prélevée, est terminée. Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui restituent le prélèvement d'eau au milieu.

VI.45.Date de fin du volume calculé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateFinVolCa>**
- **Nom de l'Objet/Lien : VOLUME CALCULE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année de fin où est calculé le volume.

VI.46.Date de l'événement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateEvenement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où s'est produit l'événement.

VI.47.Date de lecture de l'index

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateIndex>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDEX**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où est lu l'index.

VI.48.Date de vérification

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DateVerif>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la dernière vérification a été effectuée.

VI.49.Date du contrôle de la donnée

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DtContolDonnee>**
- **Nom de l'Objet/Lien : Contrôleur de la donnée**
- **Type de données : Date**
- **Définition :**

Indication du jour, du mois et de l'année où la qualification du prélèvement d'eau a été enregistré.

VI.50.Définition de l'usage de l'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefUsageEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : USAGE DE L'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurence contenue pour l'usage de l'eau précise et l'ensemble des activités sous-jacentes à chaque grande catégorie d'usage.

VI.51.Définition de la grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefGrandeurCara>**
- **Nom de l'Objet/Lien : GRANDEUR CARACTERISTIQUE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurence contenue pour la grandeur caractéristique.

VI.52.Définition de la qualification du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefQualVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour la qualification du volume d'eau.

VI.53.Définition du mode d'obtention du volume prélevé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefModObtVolPreleve>**
- **Nom de l'Objet/Lien : MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurence contenue pour le mode d'obtention du volume prélevé.

VI.54.Définition du statut d'instruction du prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefStInstrPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurence contenue pour le statut d'instruction du prélèvement.

VI.55.Définition du statut du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefStatVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le statut du volume d'eau.

VI.56.Définition du type de culture

- **Nom de balise XML : <sa_prl:DefTypeCulture>**
- **Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE CULTURE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le type de culture.

VI.57.Libellé de l'usage de l'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbUsageEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : USAGE DE L'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque usage possible de l'eau.

VI.58.Libellé de la grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbGrandeurCara>**
- **Nom de l'Objet/Lien : GRANDEUR CARACTERISTIQUE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque grandeur caractéristique possible.

VI.59.Libellé de la qualification du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbQualVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque qualification du volume d'eau.

VI.60.Libellé de l'alias des ouvrages de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LibAliasOuvPrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Appellation locale de l'ouvrage de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.
Le ou les alias des ouvrages de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions de l'ouvrage de prélèvement.

VI.61.Libellé de l'alias des points de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LibAliasPtPrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Appellation locale du point de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.
Le ou les alias des points de prélèvement relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point de prélèvement.
.

VI.62.Libellé du mode d'obtention du volume prélevé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbModObtVolPreleve>**
- **Nom de l'Objet/Lien : MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque mode d'obtention.
Le mode d'obtention du volume d'eau prélevé désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».

Les valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°473.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [473]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
EST	ESTIME	Volume estimé	Prélèvement dont le volume d'eau a été estimé selon une répartition arbitraire de volumes mesurés, pouvant prendre en compte plusieurs paramètres.
FOR	FORFAIT	Volume forfaitaire	Prélèvement dont le volume d'eau a été déterminé selon une formule d'estimation forfaitaire (pouvant être calculée en fonction du nombre d'hectares irrigués, du nombre d'habitants,…)
MES	MESURE	Volume mesuré	Prélèvement dont le volume d'eau a été directement mesuré par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage et dont le comptage reflète avec exactitude le volume prélevé à la ressource.

VI.63.Libellé du statut d'instruction du prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbStInstrPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque statut d'instruction.

Chaque prélèvement d'eau dispose d'un statut d'instruction, lequel reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

VI.64.Libellé du statut du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbStatiVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque statut du volume d'eau.

VI.65.Libellé du type de culture

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LbTypeCulture>**
- **Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE CULTURE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Nom attribué à chaque type de culture possible.

VI.66.Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:TopoPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Espace de faible étendue, qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent, constitue un écart d'une commune.

VI.67.Lieu-dit d'implantation du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:LieuDitPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Espace de faible étendue, qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent, constitue un écart d'une commune.

VI.68.Marque du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MarqueDispComptage>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Zone textuelle libre permettant de mentionner la marque commerciale du dispositif de comptage à des fins d'identification et de précision supplémentaire.

VI.69.Mnémonique de l'usage de l'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnUsageEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : USAGE DE L'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque usage possible de l'eau prélevé, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

VI.70.Mnémonique de la grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnGrandeurCara>**
- **Nom de l'Objet/Lien : GRANDEUR CARACTERISTIQUE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque caractéristique possible, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE.

VI.71.Mnémonique de la qualification du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnQualVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque qualification, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE.

VI.72.Mnémonique du mode d'obtention du volume prélevé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnModObtVolPreleve>**
- **Nom de l'Objet/Lien : MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque mode d'obtention du volume d'eau prélevé, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

VI.73.Mnémonique du statut d'instruction du prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnStInstrPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque statut, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE.

VI.74.Mnémonique du statut du volume d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnStatVolEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : STATUT DU VOLUME D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque statut, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE.

VI.75.Mnémonique du type de culture

- **Nom de balise XML : <sa_prl:MnTypeCulture>**
- **Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE CULTURE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Libellé court, associé à chaque type de culture, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE.

VI.76.Nature de l'événement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NatEvenement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Désigne le degré de connaissance de l'événement, par exemple : des anomalies de fonctionnement, …

VI.77.Nature du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NatPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Désigne le degré de connaissance de l'identité et de la position géographique de ce point.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement dispose d'un ensemble de points de prélèvements, étant tous connectés à une même ressource, mais dont l'identité et la position géographique sont incertaines ou non encore relevés sur le terrain, cet ensemble de points est assimilé à un point de prélèvement caractérisé par sa nature « FICTIVE ».

Le volume d'eau global prélevé à l'échelle de l'ouvrage DOIT refléter l'ensemble des volumes d'eau prélevés au niveau du point ou de l'ensemble des points de prélèvements non identifiés et assimilé à un point fictif.

Un point de prélèvement de nature « FICTIF » pourra éventuellement disposer de coordonnées géographiques, correspondant à celle d'un point représentatif de la zone couverte par le point ou l'ensemble des points de prélèvements non identifiés

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°471.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [471]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
F	FIC	FICTIF	Point fictif matérialisant un ensemble de points de prélèvements ou de restitutions appartenant à une même ressource en eau, et dont l'identité et la position géographique sont incertaines ou non encore relevés sur le terrain
P	PHY	PHYSIQUE	Point de prélèvement ou de restitution ayant bien été individualisé, identifié et géolocalisé

VI.78.Nature du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NatPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Désigne le degré de connaissance de l'identité et de la position géographique de ce point.
Les valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°471.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [471]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
F	FIC	FICTIF	Point fictif matérialisant un ensemble de points de prélèvements ou de restitutions appartenant à une même ressource en eau, et dont l'identité et la position géographique sont incertaines ou non encore relevés sur le terrain
P	PHY	PHYSIQUE	Point de prélèvement ou de restitution ayant bien été individualisé, identifié et géolocalisé

VI.79.Nom de l'ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NomOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Appellation usuelle attribuée à un ouvrage de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

VI.80.Nom du contact

- **Nom de balise XML : <sa_prl:Nom_du_contact>**
- **Nom de l'Objet/Lien : Fourni par**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Personne fournissant l'information.

VI.81.Nom du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NomPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Appellation usuelle attribuée à un point de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement auquel le point est rattaché.

VI.82.Nom du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:NomPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Appellation usuelle attribuée à un point de restitution.

VI.83.Origine de l'alias des ouvrages de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:OrigineAliasOuv>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Heure**
- **Définition :**

Source de l'appellation de l'ouvrage de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.

VI.84.Origine du l'alias des points de prélèvements

- **Nom de balise XML : <sa_prl:OgAliasPtsPrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Heure**
- **Définition :**

Source de l'appellation du point de prélèvement couramment employée par un ou plusieurs utilisateurs de celui-ci.

VI.85.Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PrecCoordPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées du point de prélèvement.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [159]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Précision inconnue	Précision inconnue	La précision est inconnue quand aucune information n'est disponible

			sur le niveau d'exactitude des coordonnées.
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)	Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles ont une précision de l'ordre du centimètre. Il s'agit par exemple de coordonnées relevées par un géomètre.
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)	Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles ont une précision de l'ordre du mètre. Il s'agit par exemple de coordonnées mesurées à l'aide d'un GPS.
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)	Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles ont une précision de l'ordre du décamètre. Il s'agit par exemple de coordonnées établies à l'aide d'une carte d'une échelle supérieure ou égale au 50.000.
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)	Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles ont une précision de l'ordre du kilomètre.
5	CoordCentroïdeCommune	Coordonnées du centroïde de la commune	Coordonnées calculées à partir du barycentre de la commune où est situé l'objet ; commune du dernier référentiel publié par l'INSEE. Dans le cas ou le barycentre est hors de la commune il est corrigé pour être dans la commune

VI.86.Précision des coordonnées du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PrecCoordPointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées du point de restitution.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [159]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Précision inconnue	Précision inconnue	La précision est inconnue quand aucune information n'est disponible sur le niveau d'exactitude des coordonnées.
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)	Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles ont une précision de l'ordre du centimètre. Il s'agit par exemple de coordonnées relevées par un géomètre.
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)	Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles ont une précision de l'ordre du mètre. Il s'agit par exemple de coordonnées mesurées à l'aide d'un GPS.
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)	Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles ont une précision de l'ordre du décamètre. Il s'agit par exemple de coordonnées établies à l'aide d'une carte d'une échelle supérieure ou égale au 50.000.
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)	Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles ont une précision de l'ordre du kilomètre.
5	CoordCentroïdeCommune	Coordonnées du centroïde de la commune	Coordonnées calculées à partir du barycentre de la commune où est situé l'objet ; commune du dernier référentiel publié par l'INSEE. Dans le cas ou le barycentre est hors de la commune il est corrigé pour être dans la commune

VI.87.Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PrecCoordOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement.
Un ouvrage de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.
Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.
Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [159]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Précision inconnue	Précision inconnue	La précision est inconnue quand aucune information n'est disponible sur le niveau d'exactitude des coordonnées.
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)	Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles ont une précision de l'ordre du centimètre. Il s'agit par exemple de coordonnées relevées par un géomètre.
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)	Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles ont une précision de l'ordre du mètre. Il s'agit par exemple de coordonnées mesurées à l'aide d'un GPS.
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)	Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles ont une précision de l'ordre du décamètre. Il s'agit par exemple de coordonnées établies à l'aide d'une carte d'une échelle supérieure ou égale au 50.000.
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)	Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles ont une précision de l'ordre du kilomètre.
5	CoordCentroïdeC	Coordonnées du centroïde de la	Coordonnées calculées à partir du

	ommune	commune	barycentre de la commune où est situé l'objet ; commune du dernier référentiel publié par l'INSEE. Dans le cas ou le barycentre est hors de la commune il est corrigé pour être dans la commune

VI.88.Précision des coordonnées géographiques du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:PrecCoordDispoCompt>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Heure**
- **Définition :**

Caractère précis, qui permet de déterminer le niveau d'exactitude des coordonnées de du dispositif de comptage.

Les valeurs possibles pour cet attribut est définie dans la nomenclature n°159.

VI.89.Référence du dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:RefDispComptage>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Texte**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Désignation attribuée par le fabricant du dispositif de comptage et permettant une certaine identification de l'appareil.

VI.90.Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ProjPointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des points de prélèvement seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [22]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 2989
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPFG : L'EPSG n'a pas encore défini le RGM04. On peut utiliser à la place le système WGS84 UTM38 (code 37238)
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : L'EPSG n'a pas encore défini le RGSPM06. On peut utiliser à la place le système WGS84 UTM21 (code 32621)
43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence IGNF : RGF93CC42 Equivalence EPSG : 3942
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	RGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	Equivalence IGNF : RGF93CC43 Equivalence EPSG : 3943

45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	RGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	Equivalence IGNF : RGF93CC44 Equivalence EPFG : 3944
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	RGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	Equivalence IGNF : RGF93CC45 Equivalence EPSG : 3945
47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	RGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	Equivalence IGNF : RGF93CC46 Equivalence EPSG : 3946
48	RGF93 / CC42 (CC Zone 6)	RGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	Equivalence IGNF : RGF93CC47 Equivalence EPSG : 3947
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	RGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	Equivalence IGNF : RGF93CC48 Equivalence EPSG : 3948
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	RGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	Equivalence IGNF : RGF93CC49 Equivalence EPSG : 3949
51	RGF93 / CC42 (CC Zone 9)	RGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	Equivalence IGNF : RGF93CC50 Equivalence EPSG : 3950
52	RGF93 géographiques (2D)	RGF93 géographiques (2D)	Equivalence IGNF : RGF93G Equivalence EPSG : 4171
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence IGNF : RRAF91
54	RGFG95 géographiques (2D)	RGFG95 géographiques (2D)	Equivalence IGNF : RGFG95GEO Equivalence EPSG : 4624
55	RGR92 géographiques (3D)	RGR92 géographiques (3D)	Equivalence IGNF : RGR92GEO Equivalence EPSG : 4971
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes	Equivalence IGNF : RGM04
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau Géodésique de Saint-Pierre-et-Miquelon 2006) cartésiennes	Equivalence IGNF : RGSPM06
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert Azimutal Equal Area)	Equivalence IGNF : ETRS89LAEA Equivalence EPSG : 3035
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert Conformal Conic)	Equivalence IGNF : ETRS89LCC Equivalence EPSG : 3034
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord fuseau 30	Equivalence IGNF : UTM30ETRS89 Equivalence EPSG : 25830
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord fuseau 31	Equivalence IGNF : UTM31ETRS89 Equivalence EPSG : 25831
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord fuseau 32	Equivalence IGNF : UTM32ETRS89 Equivalence EPSG : 25832

VI.91.Système de projection des coordonnées du point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ProjectionPointrestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de restitution. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des points de restituion seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22 administrée par le SANDRE.

VI.92.Système de projection des coordonnées géographiques

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ProjCoordOuvragePrel>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de prélèvement. La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [22]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975

39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 2989
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPFG : L'EPSG n'a pas encore défini le RGM04. On peut utiliser à la place le système WGS84 UTM38 (code 37238)
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : L'EPSG n'a pas encore défini le RGSPM06. On peut utiliser à la place le système WGS84 UTM21 (code 32621)
43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence IGNF : RGF93CC42 Equivalence EPSG : 3942
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	RGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	Equivalence IGNF : RGF93CC43 Equivalence EPSG : 3943
45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	RGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	Equivalence IGNF : RGF93CC44 Equivalence EPFG : 3944
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	RGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	Equivalence IGNF : RGF93CC45 Equivalence EPSG : 3945
47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	RGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	Equivalence IGNF : RGF93CC46 Equivalence EPSG : 3946
48	RGF93 / CC42 (CC Zone 6)	RGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	Equivalence IGNF : RGF93CC47 Equivalence EPSG : 3947
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	RGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	Equivalence IGNF : RGF93CC48 Equivalence EPSG : 3948
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	RGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	Equivalence IGNF : RGF93CC49 Equivalence EPSG : 3949
51	RGF93 / CC42 (CC Zone 9)	RGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	Equivalence IGNF : RGF93CC50 Equivalence EPSG : 3950
52	RGF93 géographiques (2D)	RGF93 géographiques (2D)	Equivalence IGNF : RGF93G Equivalence EPSG : 4171
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence IGNF : RRAF91
54	RGFG95 géographiques	RGFG95 géographiques (2D)	Equivalence IGNF : RGFG95GEO Equivalence EPSG : 4624

	(2D)		
55	RGR92 géographiques (3D)	RGR92 géographiques (3D)	Equivalence IGNF : RGR92GEO Equivalence EPSG : 4971
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes	Equivalence IGNF : RGM04
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau Géodésique de Saint-Pierre-et-Miquelon 2006) cartésiennes	Equivalence IGNF : RGSPM06
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert Azimutal Equal Area)	Equivalence IGNF : ETRS89LAEA Equivalence EPSG : 3035
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert Conformal Conic)	Equivalence IGNF : ETRS89LCC Equivalence EPSG : 3034
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord fuseau 30	Equivalence IGNF : UTM30ETRS89 Equivalence EPSG : 25830
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord fuseau 31	Equivalence IGNF : UTM31ETRS89 Equivalence EPSG : 25831
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord fuseau 32	Equivalence IGNF : UTM32ETRS89 Equivalence EPSG : 25832

VI.93.Système de projection des coordonnées géographiques

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ProjCoordDispoCompt>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Heure**
- **Définition :**

Indique la référence géographique dans laquelle s'expriment les coordonnées du dispositfde comptage.
La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°22.

VI.94.Type de dispositif de comptage

- **Nom de balise XML : <sa_prl:TypeDispComptage>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Indique la nature de la dimension physique (volume, énergie, temps) qui est employé par le dispositif de comptage pour calculer un volume prélevé.
Le mode de calcul du volume prélevé varie selon le type de dispositif de comptage.
Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°474.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [474]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	
2	Electrique	Electrique	Appareil servant, à mesurer l'énergie électrique consommée.
3	Horaire	Horaire	
7	Ecoulement surface libre	Ecoulement surface libre	Mesure des volumes sur un écoulement en surface libre
7a	Vitesse/section mouillée	Vitesse/section mouillée	Mesure de la vitesse du fluide de la hauteur de la lame d'eau en intégrant le profil du canal. Le débit est calculé par le produit de la vitesse de la veine d'eau et la section mouillée.
7b	Hauteur/loi hydraulique	Hauteur/loi hydraulique	Les dispositifs sont de type déversoir mince paroi, canaux jaugeurs, venturi, martelière, ajutage……. Le débit est déterminé par une loi hydraulique issue d'une norme ou d'un constructeur en intégrant la charge en eau au droit de l'organe de mesure.
8	Ecoulement en charge	Mesure des volumes sur un écoulement en conduite en charge	
8a	Compteur d'eau	Compteur d'eau	Compteurs à hélice, à turbine, volumétrique…. Le mécanisme est actionné par l'écoulement. La vitesse de rotation est proportionnelle au débit.

8b	Compteur à effet vortex.	Compteur d'eau à effet vortex.	
8c	Appareil déprimogène	Appareil déprimogène	Insertion dans la conduite d'un obstacle à l'écoulement calibré de type diaphragme, venturi ou tuyère... Le débit est déterminé par la pression différentielle amont/aval.
8d	Débitmètr électromagnétiq	Débitmètre électromagnétique	Mesure de la vitesse moyenne du liquide dans une section connue. Mesure de l'intensité des champs magnétiques avec l'application de la loi de Faraday
8e	Débitmètre à ultra sons	Débitmètre à ultra sons	Mesure de la vitesse moyenne du liquide dans une section connue. Mesure de la différence de fréquence entre l'onde émise et reçue.

VI.95.Type de point de prélèvement d'eau

- **Nom de balise XML : <sa_prl:TypePointPrelevement>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Indique la typologie d'un point de prélèvement est, par définition, étroitement liée à la nature de la ressource en eau à laquelle il est connecté.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°472.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [472]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
CONT	CONT	Point de prélèvement ou de restitution d'eau de surface continentale	Un point de prélèvement ou de restitution d'eau de surface continentale est connecté à une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
LIT	LIT	Point de prélèvement ou de restitution d'eau littorale	Un point de prélèvement ou de restitution d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre

			un dispositif de captage d'eau et une seule et unique mer ou océan.
SOUT	SOUT	Point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine	Un point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de captage d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

VI.96.Type de point de restitution

- **Nom de balise XML : <sa_prl:TypePointRestitution>**
- **Nom de l'Objet/Lien : POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Indique la typologie d'un point de restitution est, par définition, étroitement liée à la nature de la ressource en eau à laquelle il est connecté.

Les codes des valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°472

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [472]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
CONT	CONT	Point de prélèvement ou de restitution d'eau de surface continentale	Un point de prélèvement ou de restitution d'eau de surface continentale est connecté à une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
LIT	LIT	Point de prélèvement ou de restitution d'eau littorale	Un point de prélèvement ou de restitution d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique mer ou océan.
SOUT	SOUT	Point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine	Un point de prélèvement ou de restitution d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de captage d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

VI.97.Valeur de la grandeur caractéristique

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ValeurGrandeurCaracteristique>**
- **Nom de l'Objet/Lien : VALEUR DE LA GRANDEUR**
- **Type de données : Texte**
- **Définition :**

Chiffre mesuré, exprimé selon l'unité choisie, de la grandeur caractéristique.

VI.98.Valeur de l'index

- **Nom de balise XML : <sa_prl:ValIndex>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDEX**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Chiffre lu sur l'index.

VI.99.Volume d'eau calculé

- **Nom de balise XML : <sa_prl:VolCal>**
- **Nom de l'Objet/Lien : VOLUME CALCULE**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Quantité d'eau calculée sur une période donnée en m3.

VI.100.Volume d'eau de prélèvement

- **Nom de balise XML : <sa_prl:VolumeEau>**
- **Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Quantité d'eau, exprimée uniquement en mètre cube, se rapportant à un prélèvement donné, lequel dispose d'un statut d'instruction particulier (demandé, autorisé, réalisé,...).

Les volumes d'eau réalisés sont déterminés selon un mode particulier (mesure ou évaluation) et sont éventuellement obtenus à partir d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage (compteur horaire, compteur volumétrique,…).

VI.101.Volume d'eau restitué

- **Nom de balise XML : <sa_prl:VolEauRest>**
- **Nom de l'Objet/Lien : RESTITUTION D'EAU PRELEVEE**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Quantité d'eau restituée dans le milieu, exprimé uniquement en mètre cube, se rapportant à un prélèvement d'eau donné.

© Sandre – 2010

VII.SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES

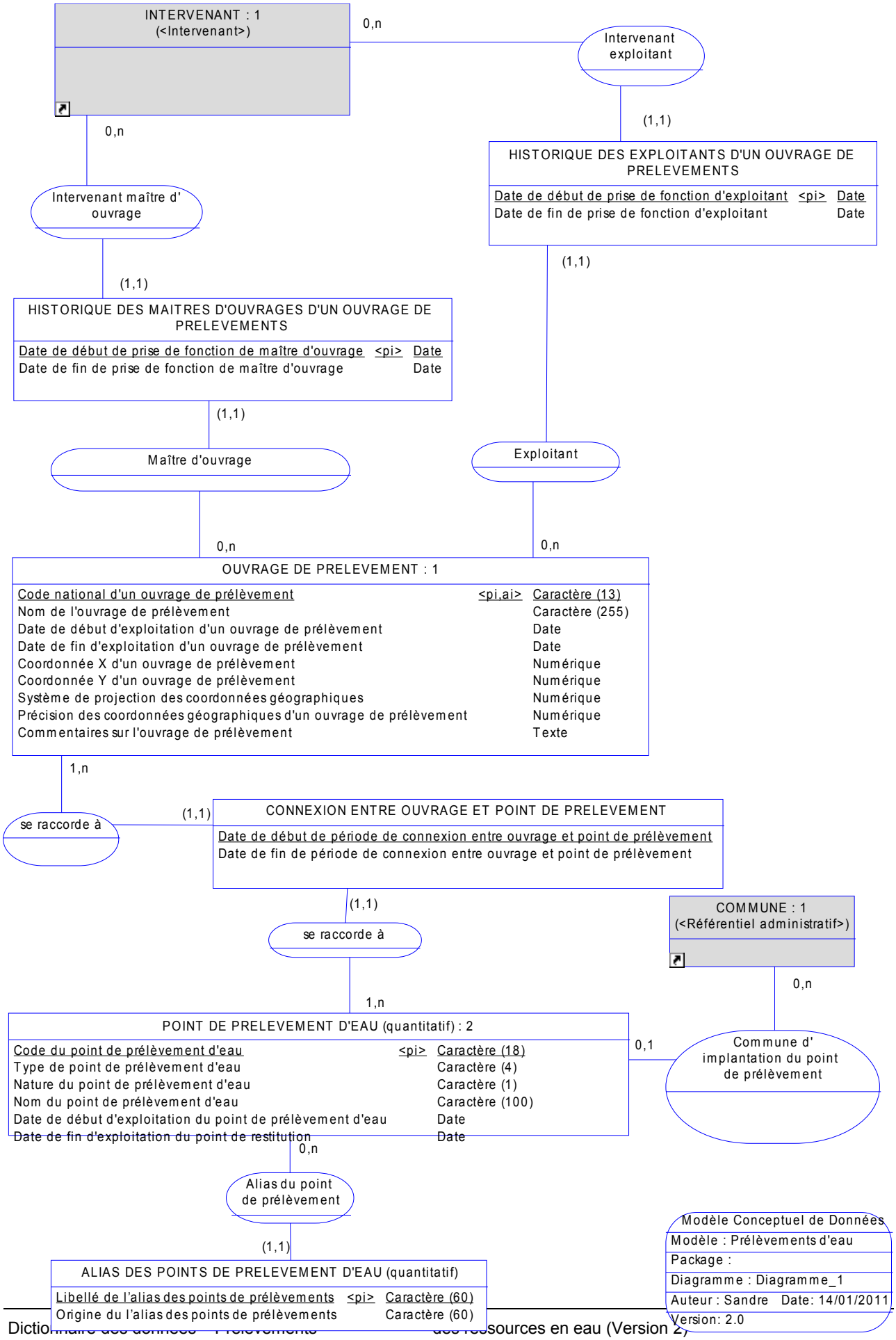
INTERVENANT : 1
(<Intervenant>)
0,n
Intervenant exploitant
(1,1)
0,n
HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS
Date de début de prise de fonction d'exploitant <pi> Date
Date de fin de prise de fonction d'exploitant Date
Intervenant maître d' ouvrage
(1,1)
(1,1)
HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS
Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage <pi> Date
Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage Date
(1,1)
Maître d'ouvrage
Exploitant
0,n
0,n
OUVRAGE DE PRELEVEMENT : 1
Code national d'un ouvrage de prélèvement <pi,ai> Caractère (13)
Nom de l'ouvrage de prélèvement Caractère (255)
Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement Date
Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement Date
Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement Numérique
Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement Numérique
Système de projection des coordonnées géographiques Numérique
Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement Numérique
Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement Texte
1,n
se raccorde à
(1,1)
CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT
Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement
Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement
(1,1)
se raccorde à
COMMUNE : 1
(<Référentiel administratif>)
0,n
1,n
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 2
Code du point de prélèvement d'eau <pi> Caractère (18)
Type de point de prélèvement d'eau Caractère (4)
Nature du point de prélèvement d'eau Caractère (1)
Nom du point de prélèvement d'eau Caractère (100)
Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau Date
Date de fin d'exploitation du point de restitution Date
0,1
Commune d' implantation du point de prélèvement
0,n
Alias du point de prélèvement
(1,1)
ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)
Libellé de l'alias des points de prélèvements <pi> Caractère (60)
Origine du l'alias des points de prélèvements Caractère (60)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

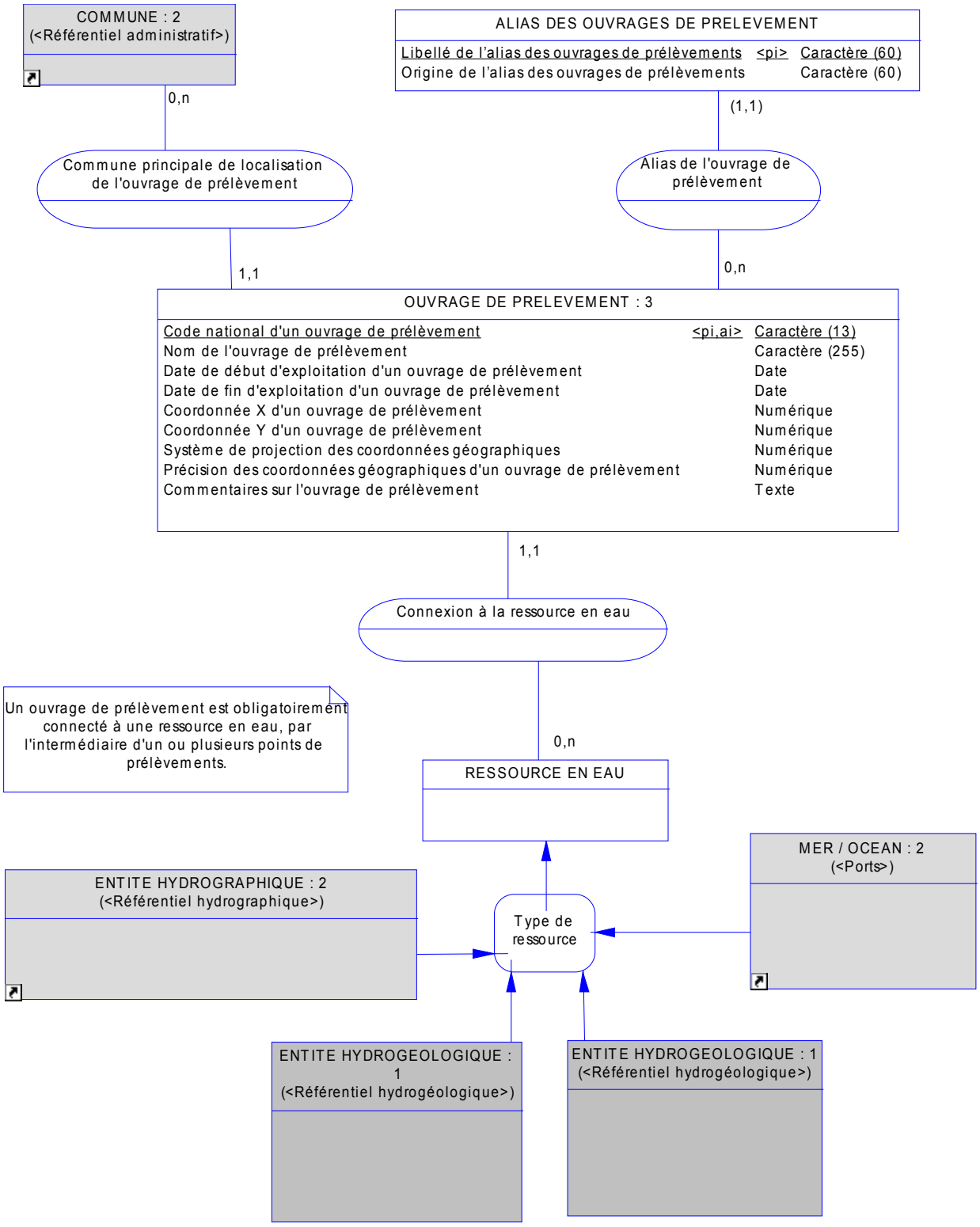

Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

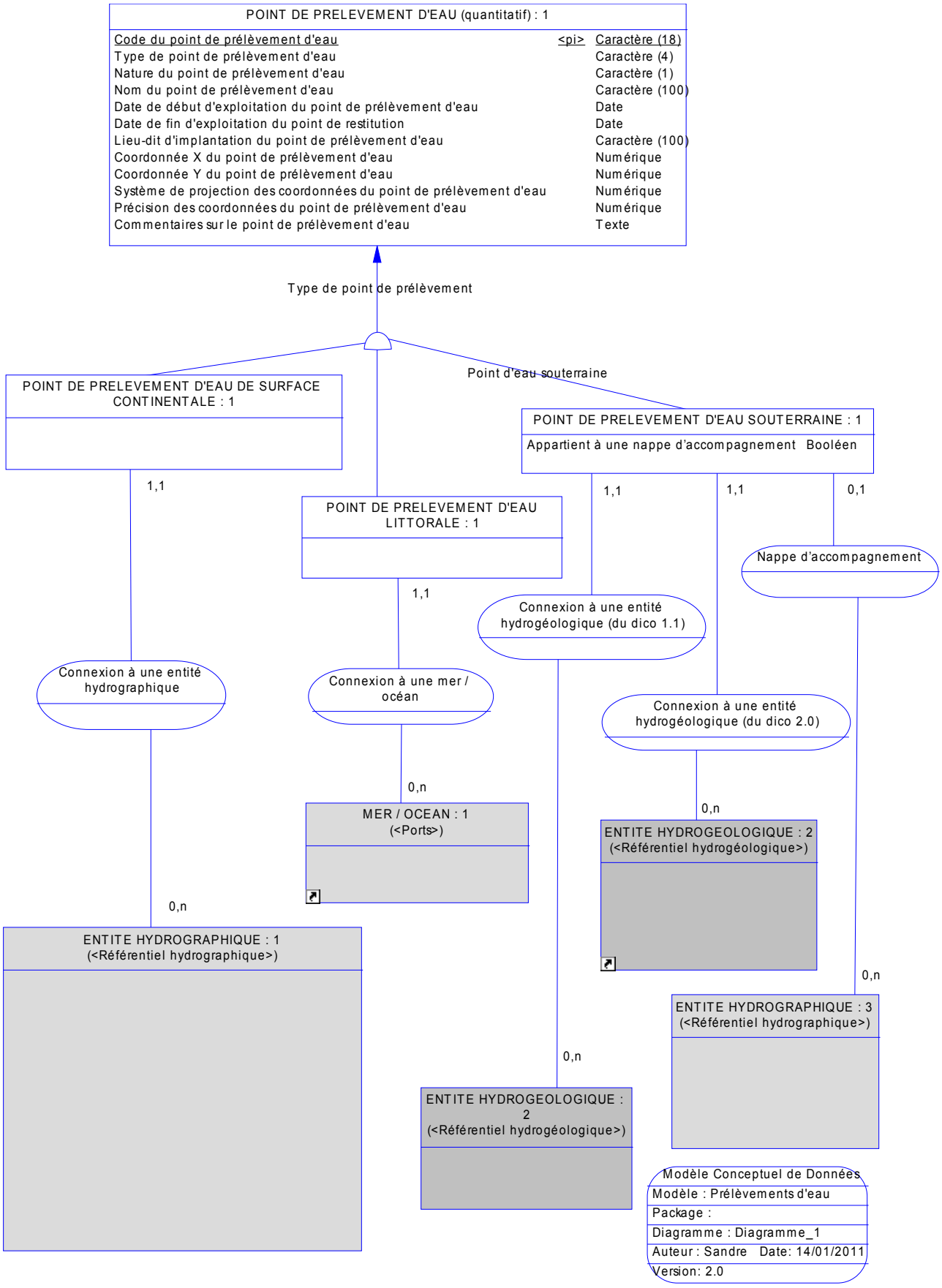
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 1
Code du point de prélèvement d'eau <pi> Caractère (18)
Type de point de prélèvement d'eau Caractère (4)
Nature du point de prélèvement d'eau Caractère (1)
Nom du point de prélèvement d'eau Caractère (100)
Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau Date
Date de fin d'exploitation du point de restitution Date
Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau Caractère (100)
Coordonnée X du point de prélèvement d'eau Numérique
Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau Numérique
Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau Numérique
Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau Numérique
Commentaires sur le point de prélèvement d'eau Texte
Type de point de prélèvement
Point d'eau souterraine
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 1
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE : 1
Appartient à une nappe d'accompagnement Booléen
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE : 1
1,1
1,1
1,1
0,1
1,1
Nappe d'accompagnement
Connexion à une entité hydrogéologique (du dico 1.1)
Connexion à une entité hydrographique
Connexion à une mer / océan
Connexion à une entité hydrogéologique (du dico 2.0)
0,n
0,n
MER / OCEAN : 1 (<Ports>)
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 2 (<Référentiel hydrogéologique>)
0,n
0,n
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 1 (<Référentiel hydrographique>)
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 3 (<Référentiel hydrographique>)
0,n
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 2 (<Référentiel hydrogéologique>)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

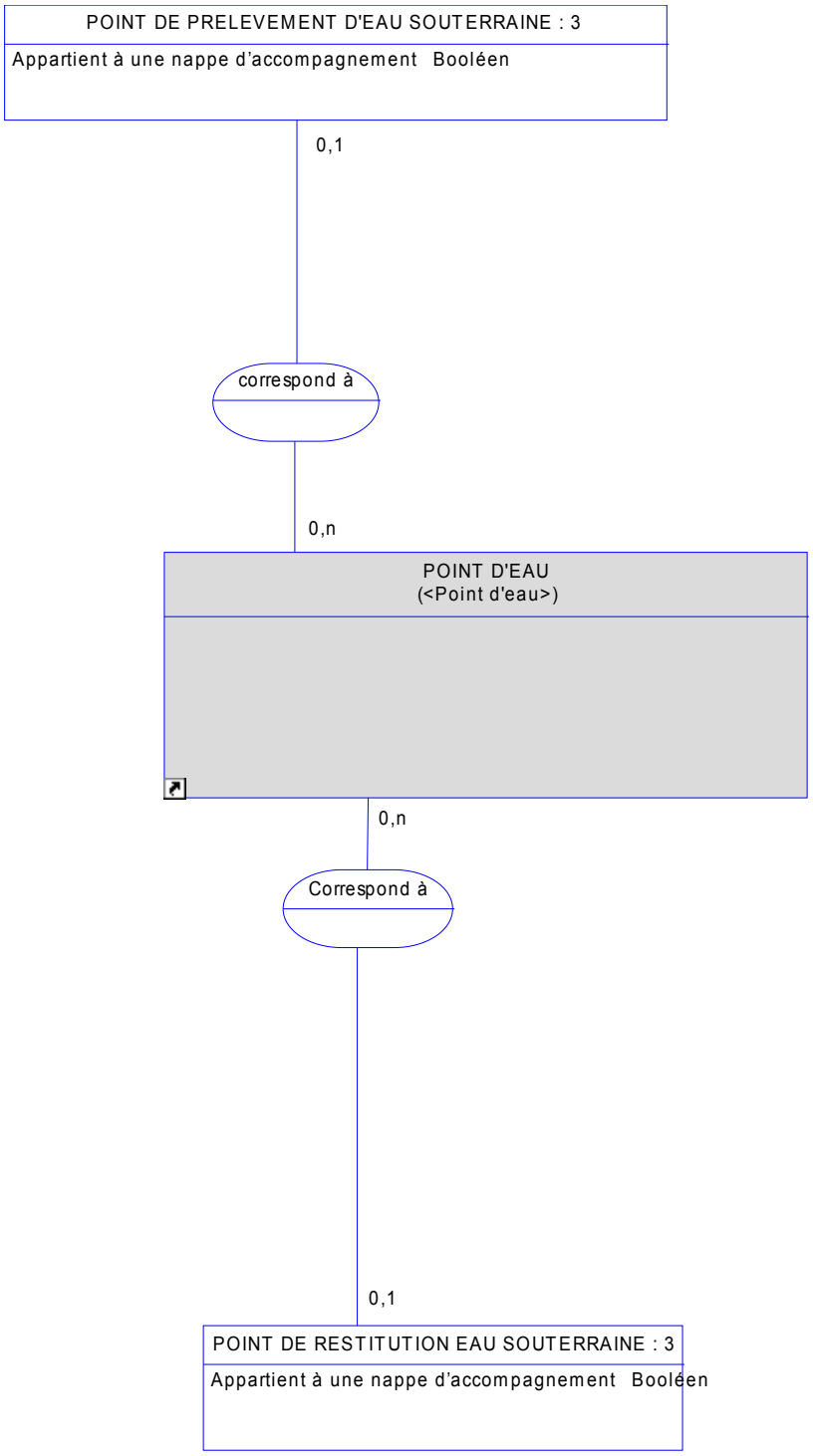

Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

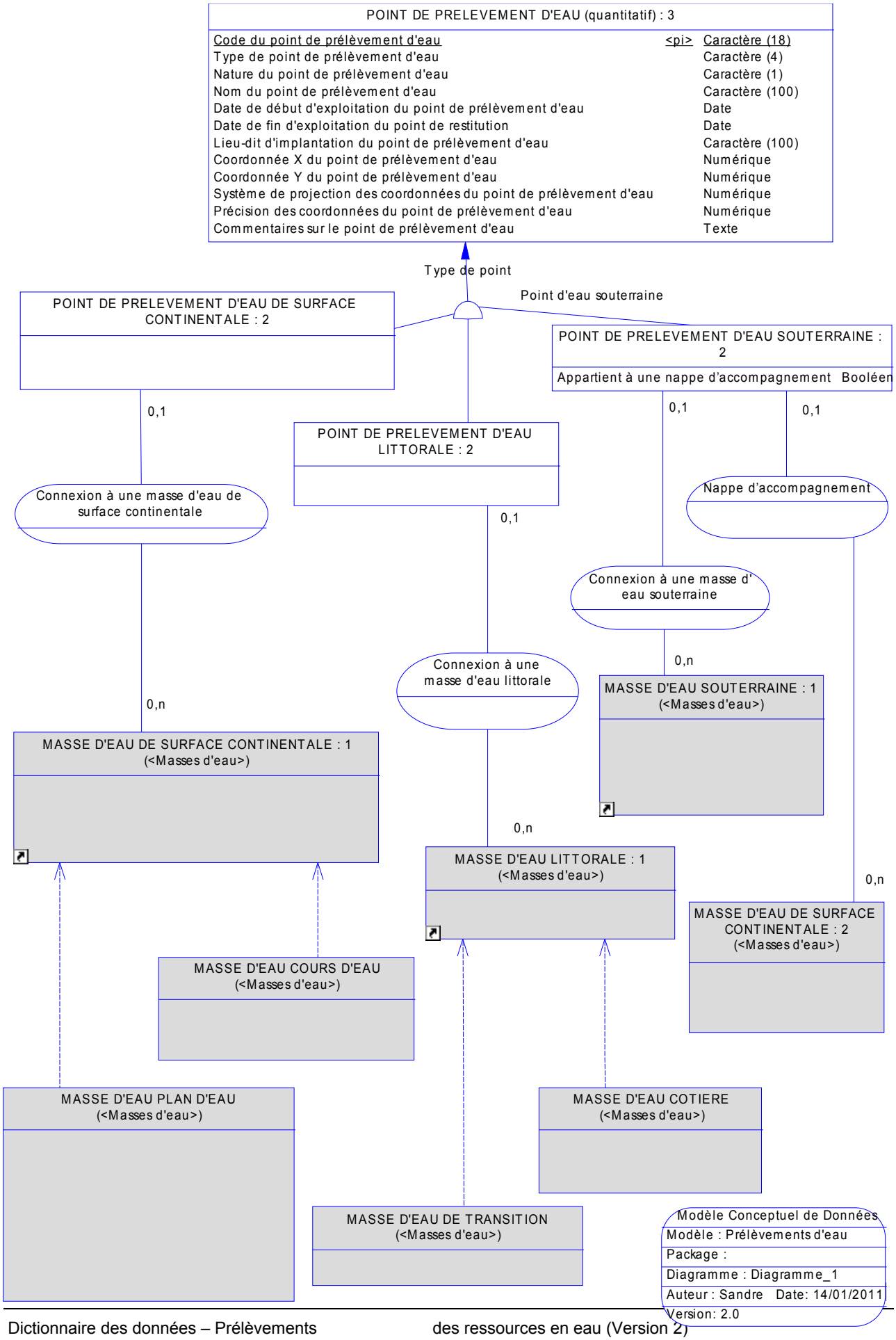
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 3
Code du point de prélèvement d'eau <pi> Caractère (18)
Type de point de prélèvement d'eau Caractère (4)
Nature du point de prélèvement d'eau Caractère (1)
Nom du point de prélèvement d'eau Caractère (100)
Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau Date
Date de fin d'exploitation du point de restitution Date
Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau Caractère (100)
Coordonnée X du point de prélèvement d'eau Numérique
Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau Numérique
Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau Numérique
Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau Numérique
Commentaires sur le point de prélèvement d'eau Texte
Type de point
Point d'eau souterraine
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 2
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE : 2
Appartient à une nappe d'accompagnement Booléen
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE : 2
0,1
0,1
0,1
0,1
Connexion à une masse d'eau de surface continentale
Nappe d'accompagnement
Connexion à une masse d' eau souterraine
Connexion à une masse d'eau littorale
0,n
0,n
0,n
0,n
MASSE D'EAU SOUTERRAINE : 1 (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 1 (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU LITTORALE : 1 (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 2 (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU COURS D'EAU (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU PLAN D'EAU (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU COTIERE (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU DE TRANSITION (<Masses d'eau>)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

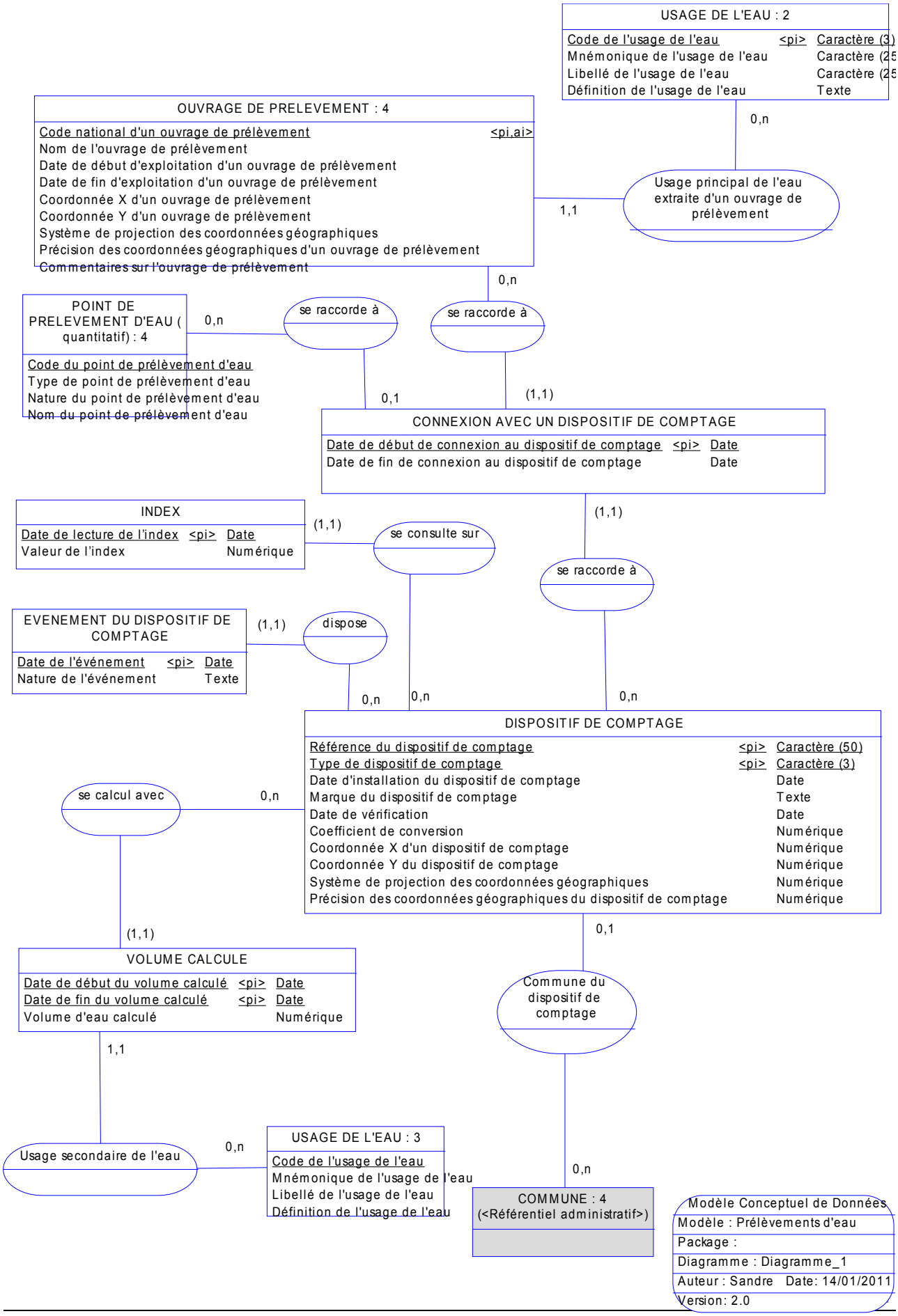
USAGE DE L'EAU : 2
Code de l'usage de l'eau <pi> Caractère (3)
Mnémonique de l'usage de l'eau Caractère (25
Libellé de l'usage de l'eau Caractère (25
Définition de l'usage de l'eau Texte
0,n
Usage principal de l'eau extraite d'un ouvrage de prélèvement
1,1
OUVRAGE DE PRELEVEMENT : 4
Code national d'un ouvrage de prélèvement <pi,ai>
Nom de l'ouvrage de prélèvement
Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement
Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement
Système de projection des coordonnées géographiques
Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement
Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement
0,n
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 4
Code du point de prélèvement d'eau
Type de point de prélèvement d'eau
Nature du point de prélèvement d'eau
Nom du point de prélèvement d'eau
0,n
se raccorde à
se raccorde à
0,1
(1,1)
CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE
Date de début de connexion au dispositif de comptage <pi> Date
Date de fin de connexion au dispositif de comptage Date
INDEX
Date de lecture de l'index <pi> Date
Valeur de l'index Numérique
(1,1)
se consulte sur
(1,1)
se raccorde à
EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE
Date de l'événement <pi> Date
Nature de l'événement Texte
(1,1)
dispose
0,n
0,n
0,n
DISPOSITIF DE COMPTAGE
Référence du dispositif de comptage <pi> Caractère (50)
Type de dispositif de comptage <pi> Caractère (3)
Date d'installation du dispositif de comptage Date
Marque du dispositif de comptage Texte
Date de vérification Date
Coefficient de conversion Numérique
Coordonnée X d'un dispositif de comptage Numérique
Coordonnée Y du dispositif de comptage Numérique
Système de projection des coordonnées géographiques Numérique
Précision des coordonnées géographiques du dispositif de comptage Numérique
se calcul avec
0,n
(1,1)
0,1
VOLUME CALCULE
Date de début du volume calculé <pi> Date
Date de fin du volume calculé <pi> Date
Volume d'eau calculé Numérique
Commune du dispositif de comptage
1,1
Usage secondaire de l'eau
0,n
USAGE DE L'EAU : 3
Code de l'usage de l'eau
Mnémonique de l'usage de l'eau
Libellé de l'usage de l'eau
Définition de l'usage de l'eau
0,n
COMMUNE : 4
(<Référentiel administratif>)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

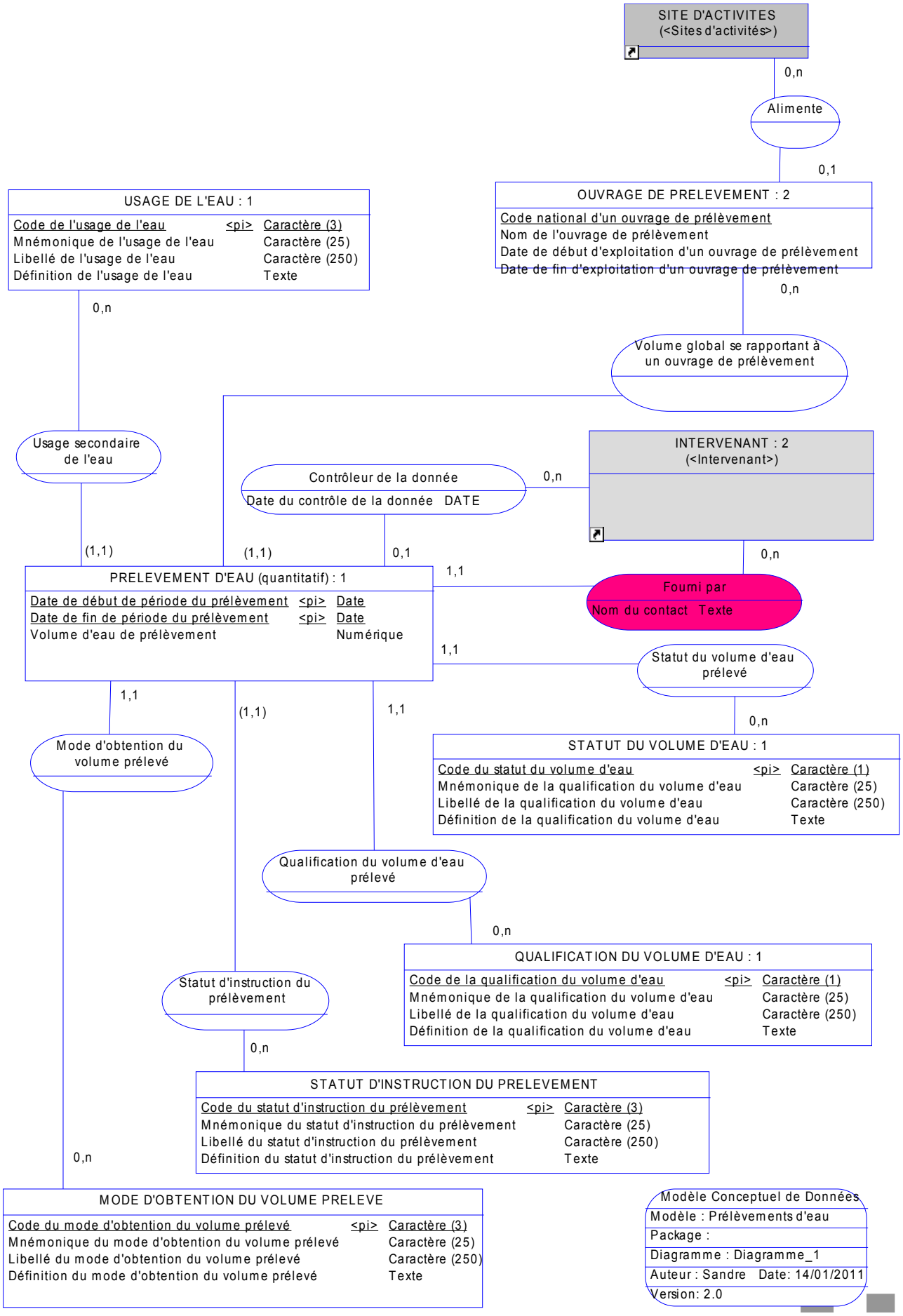
SITE D'ACTIVITES
(<Sites d'activités>)
0,n
Alimente
0,1
USAGE DE L'EAU : 1
Code de l'usage de l'eau <pi> Caractère (3)
Mnémonique de l'usage de l'eau Caractère (25)
Libellé de l'usage de l'eau Caractère (250)
Définition de l'usage de l'eau Texte
OUVRAGE DE PRELEVEMENT : 2
Code national d'un ouvrage de prélèvement
Nom de l'ouvrage de prélèvement
Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
0,n
0,n
Volume global se rapportant à un ouvrage de prélèvement
Usage secondaire de l'eau
INTERVENANT : 2
(<Intervenant>)
Contrôleur de la donnée
Date du contrôle de la donnée DATE
0,n
(1,1)
(1,1)
0,1
1,1
0,n
PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 1
Date de début de période du prélèvement <pi> Date
Date de fin de période du prélèvement <pi> Date
Volume d'eau de prélèvement Numérique
Fourni par
Nom du contact Texte
1,1
Statut du volume d'eau prélevé
1,1
(1,1)
1,1
0,n
Mode d'obtention du volume prélevé
STATUT DU VOLUME D'EAU : 1
Code du statut du volume d'eau <pi> Caractère (1)
Mnémonique de la qualification du volume d'eau Caractère (25)
Libellé de la qualification du volume d'eau Caractère (250)
Définition de la qualification du volume d'eau Texte
Qualification du volume d'eau prélevé
0,n
QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU : 1
Code de la qualification du volume d'eau <pi> Caractère (1)
Mnémonique de la qualification du volume d'eau Caractère (25)
Libellé de la qualification du volume d'eau Caractère (250)
Définition de la qualification du volume d'eau Texte
Statut d'instruction du prélèvement
0,n
STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT
Code du statut d'instruction du prélèvement <pi> Caractère (3)
Mnémonique du statut d'instruction du prélèvement Caractère (25)
Libellé du statut d'instruction du prélèvement Caractère (250)
Définition du statut d'instruction du prélèvement Texte
0,n
MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE
Code du mode d'obtention du volume prélevé <pi> Caractère (3)
Mnémonique du mode d'obtention du volume prélevé Caractère (25)
Libellé du mode d'obtention du volume prélevé Caractère (250)
Définition du mode d'obtention du volume prélevé Texte
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

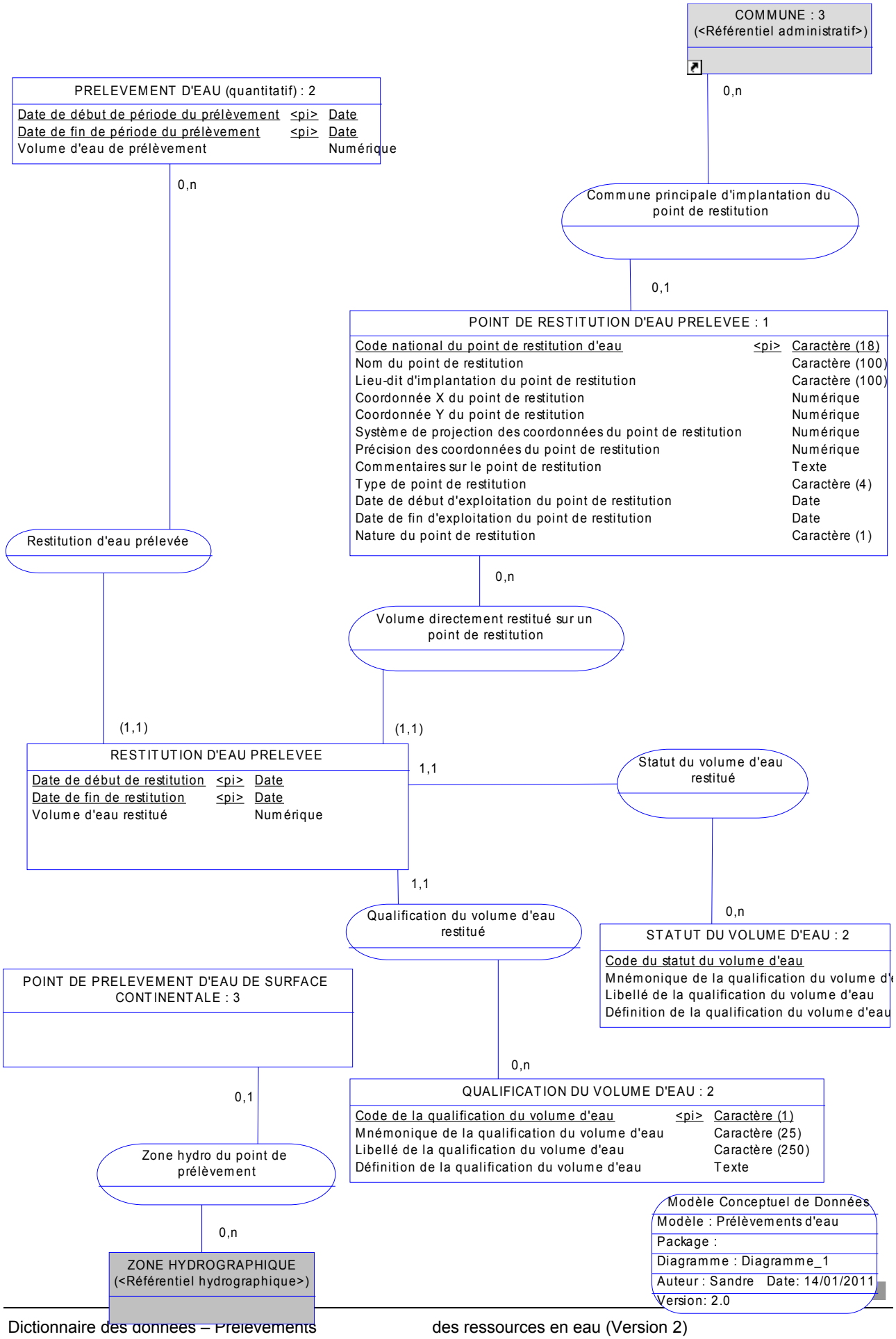
COMMUNE : 3
(<Référentiel administratif>)
0,n
PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 2
Date de début de période du prélèvement <pi> Date
Date de fin de période du prélèvement <pi> Date
Volume d'eau de prélèvement Numérique
0,n
Commune principale d'implantation du point de restitution
0,1
POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE : 1
Code national du point de restitution d'eau <pi> Caractère (18)
Nom du point de restitution Caractère (100)
Lieu-dit d'implantation du point de restitution Caractère (100)
Coordonnée X du point de restitution Numérique
Coordonnée Y du point de restitution Numérique
Système de projection des coordonnées du point de restitution Numérique
Précision des coordonnées du point de restitution Numérique
Commentaires sur le point de restitution Texte
Type de point de restitution Caractère (4)
Date de début d'exploitation du point de restitution Date
Date de fin d'exploitation du point de restitution Date
Nature du point de restitution Caractère (1)
Restitution d'eau prélevée
0,n
Volume directement restitué sur un point de restitution
(1,1)
(1,1)
RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
Date de début de restitution <pi> Date
Date de fin de restitution <pi> Date
Volume d'eau restitué Numérique
1,1
Statut du volume d'eau restitué
1,1
Qualification du volume d'eau restitué
0,n
STATUT DU VOLUME D'EAU : 2
Code du statut du volume d'eau
Mnémonique de la qualification du volume d'
Libellé de la qualification du volume d'eau
Définition de la qualification du volume d'eau
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 3
0,n
QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU : 2
Code de la qualification du volume d'eau <pi> Caractère (1)
Mnémonique de la qualification du volume d'eau Caractère (25)
Libellé de la qualification du volume d'eau Caractère (250)
Définition de la qualification du volume d'eau Texte
0,1
Zone hydro du point de prélèvement
0,n
ZONE HYDROGRAPHIQUE
(<Référentiel hydrographique>)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

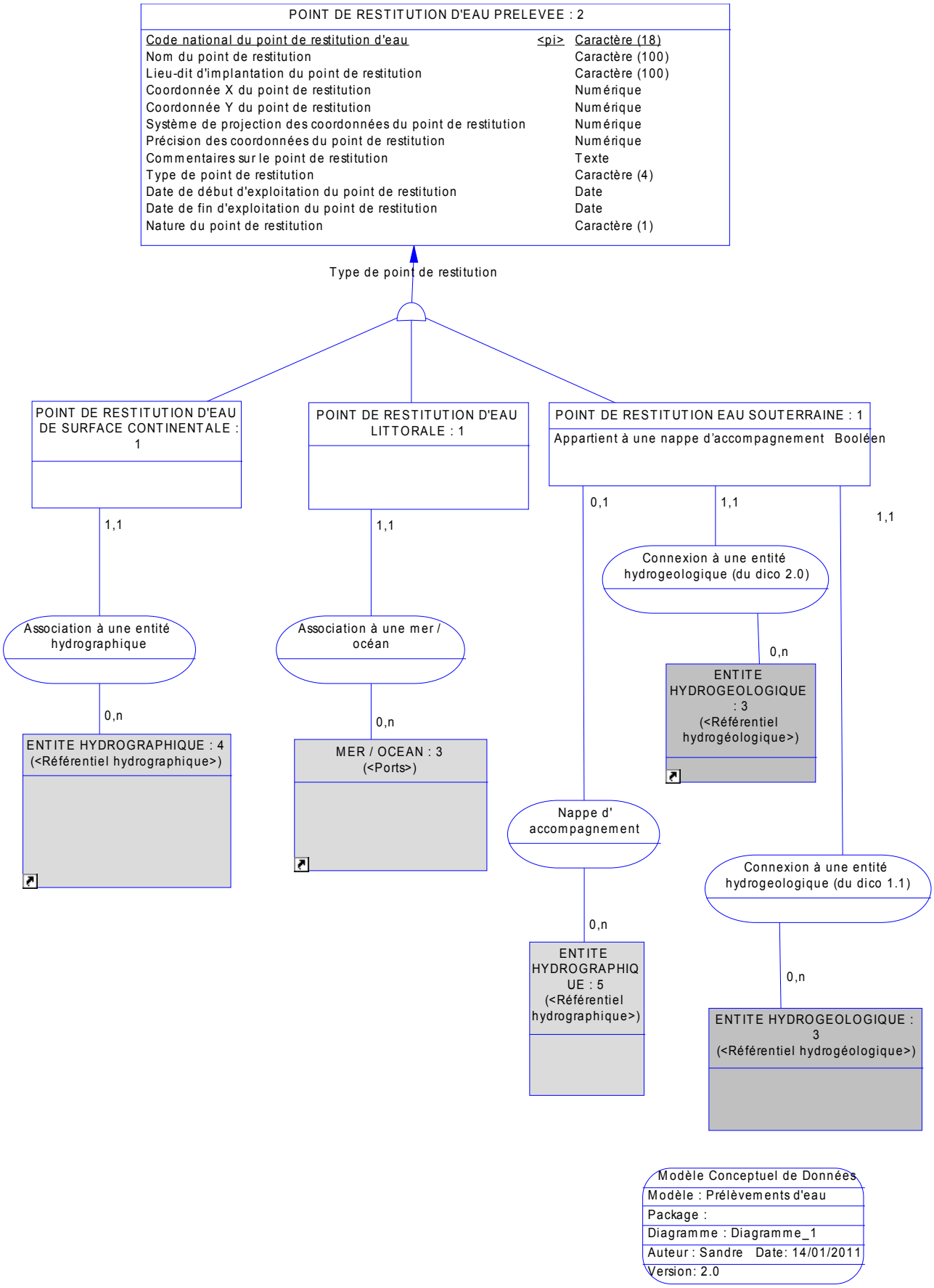
POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE : 2
Code national du point de restitution d'eau <pi> Caractère (18)
Nom du point de restitution Caractère (100)
Lieu-dit d'implantation du point de restitution Caractère (100)
Coordonnée X du point de restitution Numérique
Coordonnée Y du point de restitution Numérique
Système de projection des coordonnées du point de restitution Numérique
Précision des coordonnées du point de restitution Numérique
Commentaires sur le point de restitution Texte
Type de point de restitution Caractère (4)
Date de début d'exploitation du point de restitution Date
Date de fin d'exploitation du point de restitution Date
Nature du point de restitution Caractère (1)
Type de point de restitution
POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 1
POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE : 1
POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE : 1
Appartient à une nappe d'accompagnement Booléen
1,1
1,1
0,1
1,1
1,1
Connexion à une entité hydrogeologique (du dico 2.0)
Association à une entité hydrographique
Association à une mer / océan
0,n
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 3 (<Référentiel hydrogéologique>)
0,n
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 4 (<Référentiel hydrographique>)
0,n
MER / OCEAN : 3 (<Ports>)
Nappe d' accompagnement
Connexion à une entité hydrogeologique (du dico 1.1)
0,n
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 5 (<Référentiel hydrographique>)
0,n
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 3 (<Référentiel hydrogéologique>)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

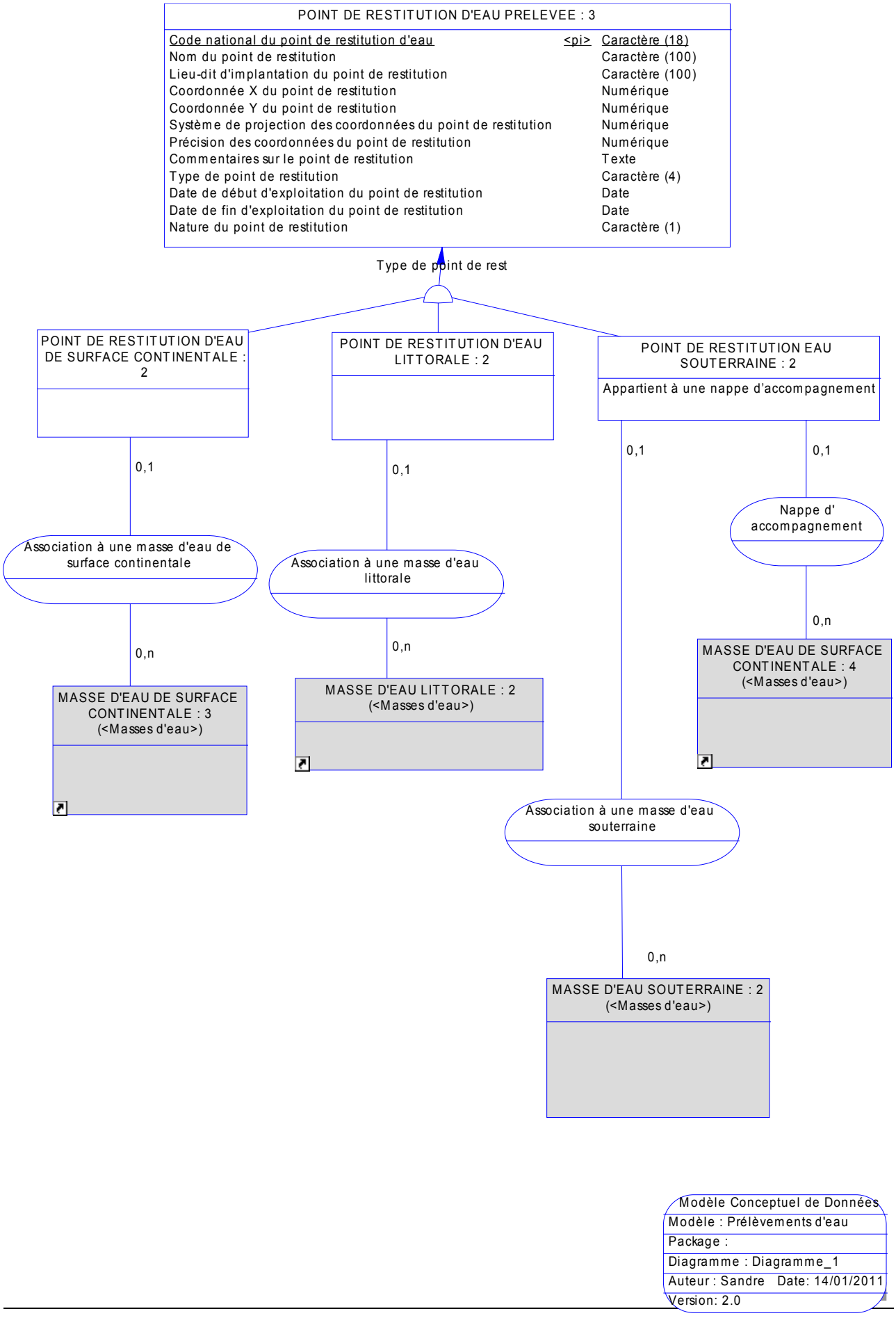
POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE : 3
Code national du point de restitution d'eau <pi> Caractère (18)
Nom du point de restitution Caractère (100)
Lieu-dit d'implantation du point de restitution Caractère (100)
Coordonnée X du point de restitution Numérique
Coordonnée Y du point de restitution Numérique
Système de projection des coordonnées du point de restitution Numérique
Précision des coordonnées du point de restitution Numérique
Commentaires sur le point de restitution Texte
Type de point de restitution Caractère (4)
Date de début d'exploitation du point de restitution Date
Date de fin d'exploitation du point de restitution Date
Nature du point de restitution Caractère (1)
Type de point de rest
POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 2
POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE : 2
POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE : 2
Appartient à une nappe d'accompagnement
0,1
0,1
0,1
0,1
Nappe d' accompagnement
Association à une masse d'eau de surface continentale
Association à une masse d'eau littorale
0,n
0,n
0,n
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 3 (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU LITTORALE : 2 (<Masses d'eau>)
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 4 (<Masses d'eau>)
Association à une masse d'eau souterraine
0,n
MASSE D'EAU SOUTERRAINE : 2 (<Masses d'eau>)
Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

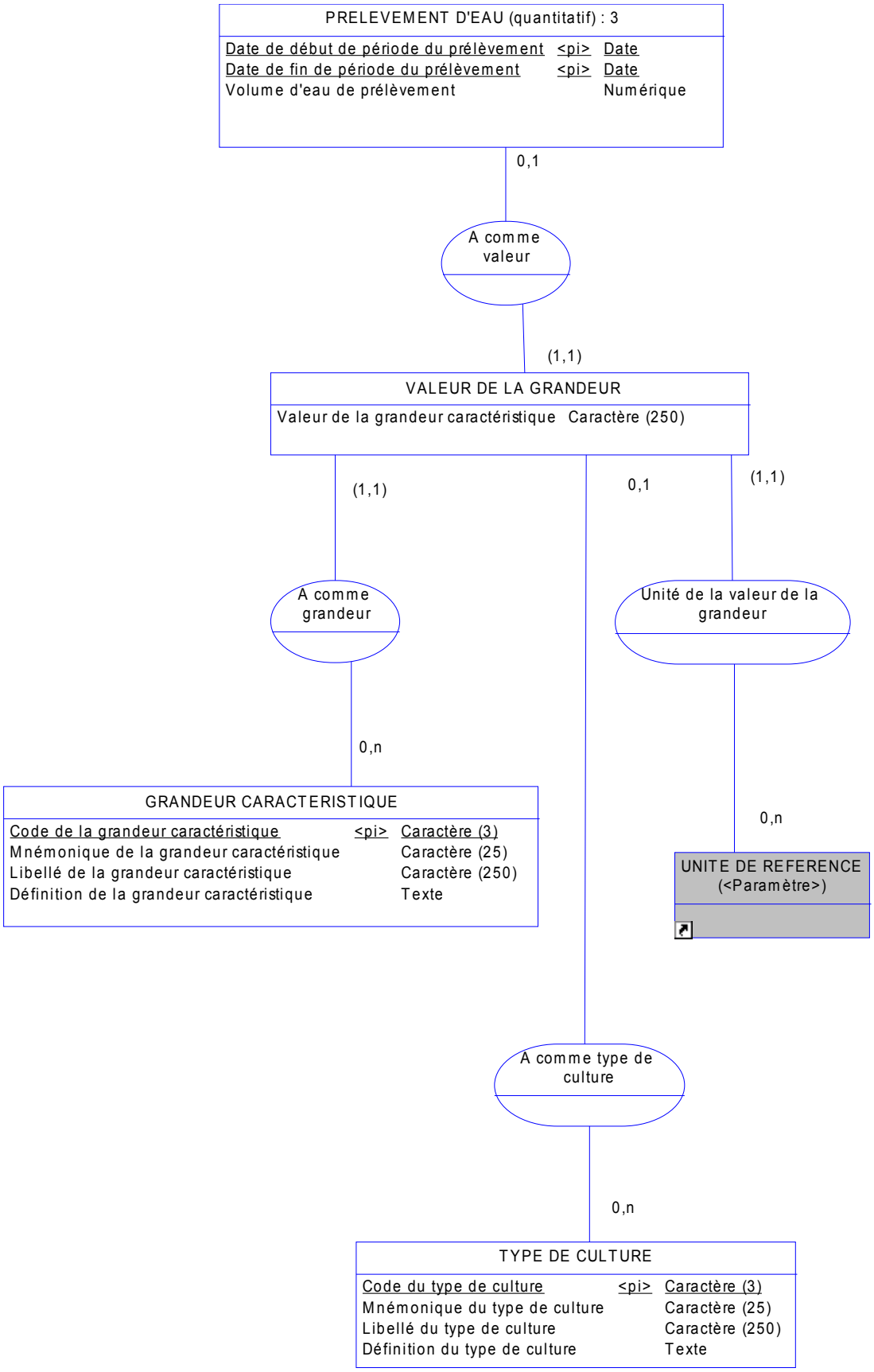

Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 14/01/2011
Version: 2.0

© Sandre – 2010

VIII.SCHEMA UML

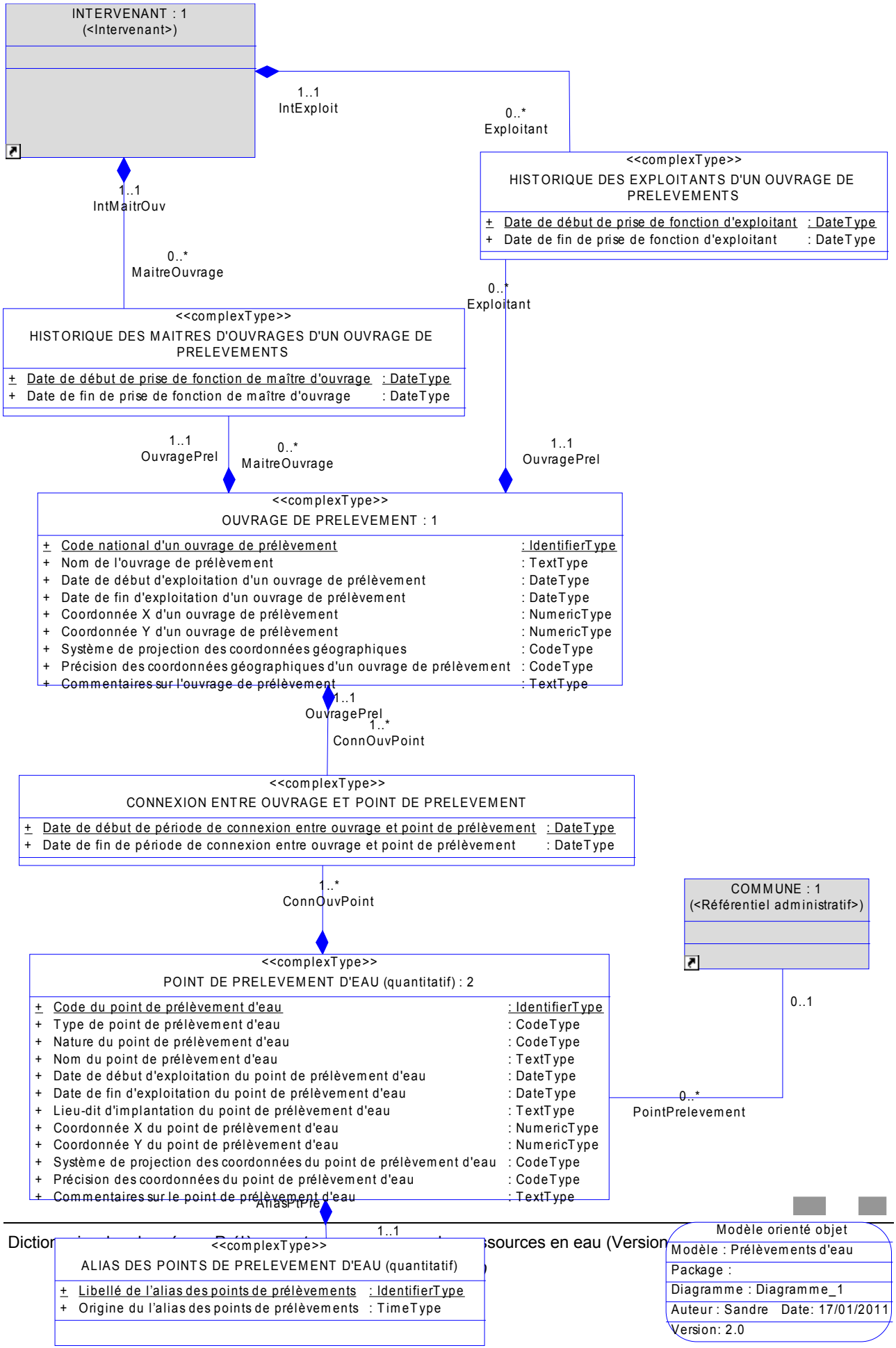

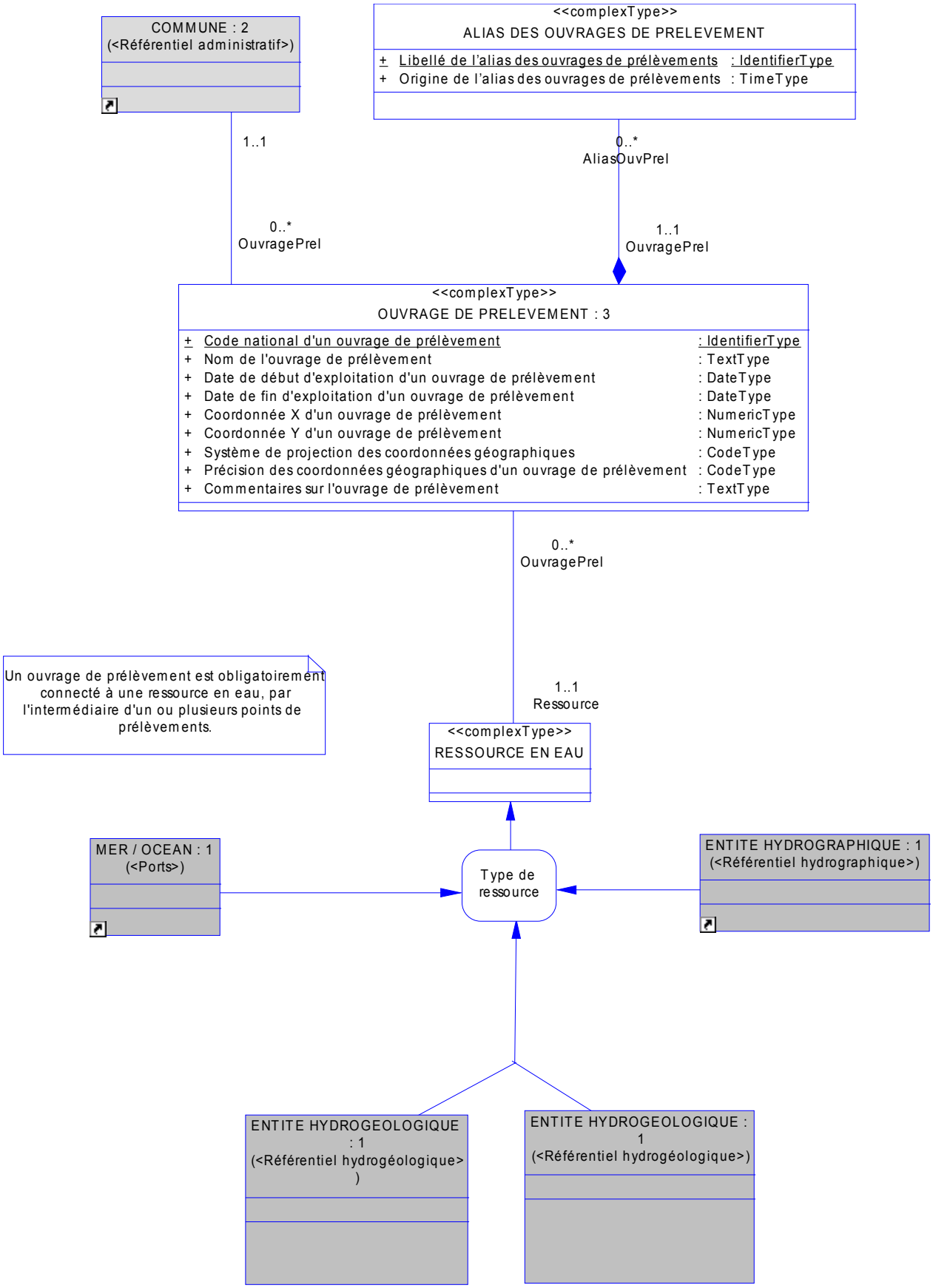

Modèle orienté objet
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 17/01/2011
Version: 2.0

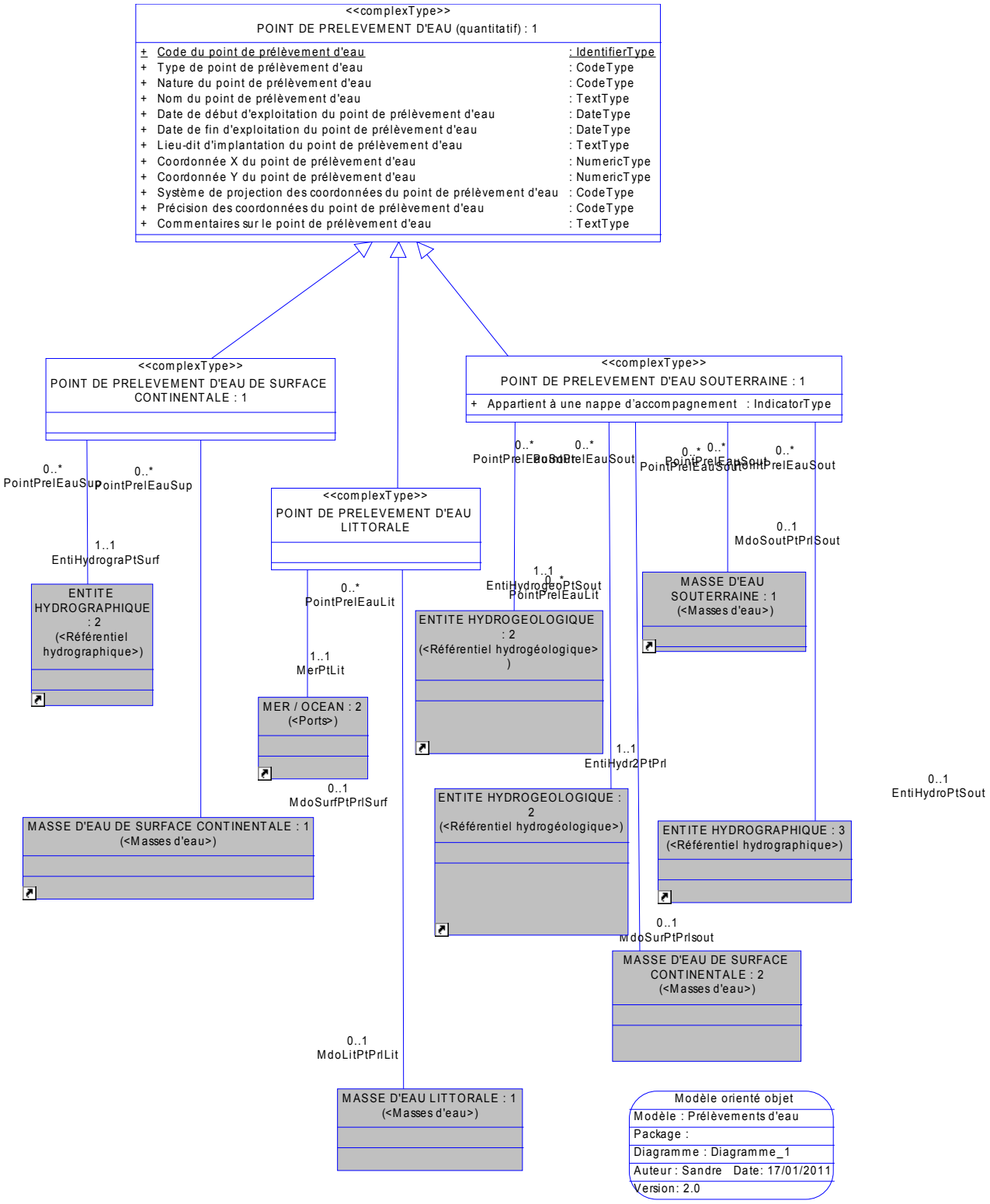
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 1
+ Code du point de prélèvement d'eau : IdentifierType
+ Type de point de prélèvement d'eau : CodeType
+ Nature du point de prélèvement d'eau : CodeType
+ Nom du point de prélèvement d'eau : TextType
+ Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau : DateType
+ Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau : DateType
+ Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau : TextType
+ Coordonnée X du point de prélèvement d'eau : NumericType
+ Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau : NumericType
+ Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau : CodeType
+ Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau : CodeType
+ Commentaires sur le point de prélèvement d'eau : TextType
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 1
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE : 1
+ Appartient à une nappe d'accompagnement : IndicatorType
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE
0..*
PointPrelEauSup
0..*
PointPrelEauSup
1..1
EntiHydrograPtSurf
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 2
(<Référentiel hydrographique>)
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 1
(<Masses d'eau>)
0..*
PointPrelEauLit
1..1
MerPtLit
MER / OCEAN : 2
(<Ports>)
0..1
MdoSurfPtPrlSurf
0..1
MdoLitPtPrlLit
MASSE D'EAU LITTORALE : 1
(<Masses d'eau>)
0..*
PointPrelEauSout
1..1
EntiHydrogeoPtSout
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 2
(<Référentiel hydrogéologique>)
1..1
EntiHydr2PtPrl
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 2
(<Référentiel hydrogéologique>)
0..1
MdoSurPtPrlsout
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 2
(<Masses d'eau>)
0..*
PointPrelEauSout
0..1
MdoSoutPtPrlSout
MASSE D'EAU SOUTERRAINE : 1
(<Masses d'eau>)
0..1
EntiHydroPtSout
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 3
(<Référentiel hydrographique>)
Modèle orienté objet
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 17/01/2011
Version: 2.0

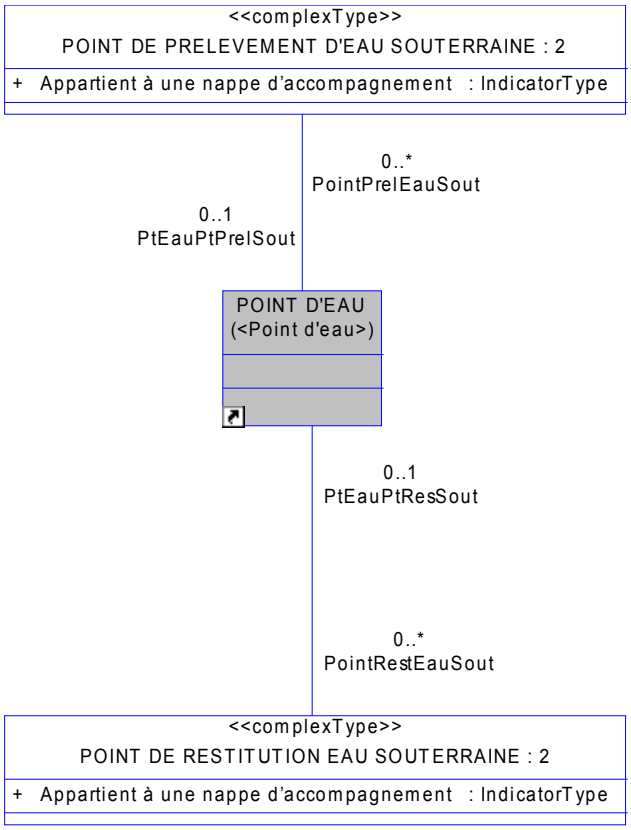
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE : 2
+ Appartient à une nappe d'accompagnement : IndicatorType
0..*
PointPrelEauSout
0..1
PtEauPtPrelSout
POINT D'EAU
(<Point d'eau>)
0..1
PtEauPtResSout
0..*
PointRestEauSout
<<complexType>>
POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE : 2
+ Appartient à une nappe d'accompagnement : IndicatorType

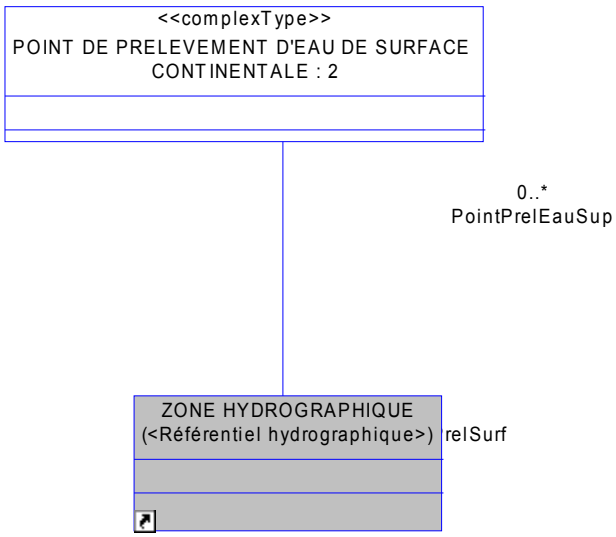
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE
CONTINENTALE : 2
0..*
PointPrelEauSup
ZONE HYDROGRAPHIQUE
(<Référentiel hydrographique>)
relSurf

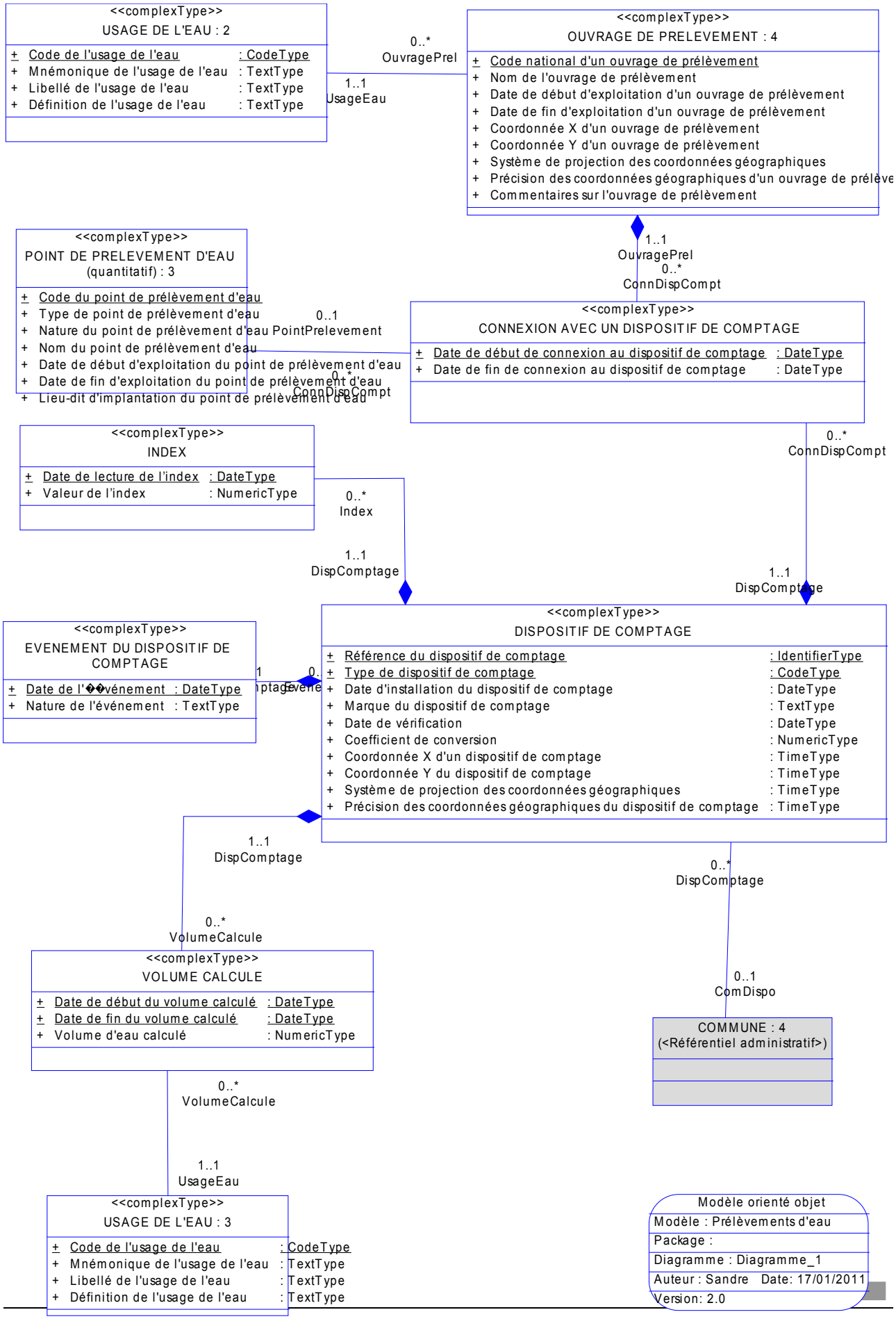
<<complexType>>
USAGE DE L'EAU : 2
+ Code de l'usage de l'eau : CodeType
+ Mnémonique de l'usage de l'eau : TextType
+ Libellé de l'usage de l'eau : TextType
+ Définition de l'usage de l'eau : TextType
0..*
OuvragePrel
1..1
UsageEau
<<complexType>>
OUVRAGE DE PRELEVEMENT : 4
+ Code national d'un ouvrage de prélèvement
+ Nom de l'ouvrage de prélèvement
+ Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
+ Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
+ Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement
+ Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement
+ Système de projection des coordonnées géographiques
+ Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélève
+ Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement
1..1
OuvragePrel
0..*
ConnDispCompt
<<complexType>>
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU
(quantitatif) : 3
+ Code du point de prélèvement d'eau
+ Type de point de prélèvement d'eau
+ Nature du point de prélèvement d'eau
+ Nom du point de prélèvement d'eau
+ Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau
+ Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau
+ Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau
0..1
PointPrelevement
0..*
ConnDispCompt
<<complexType>>
CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE
+ Date de début de connexion au dispositif de comptage : DateType
+ Date de fin de connexion au dispositif de comptage : DateType
0..*
ConnDispCompt
<<complexType>>
INDEX
+ Date de lecture de l'index : DateType
+ Valeur de l'index : NumericType
0..*
Index
1..1
DispComptage
1..1
DispComptage
<<complexType>>
EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE
+ Date de l'événement : DateType
+ Nature de l'événement : TextType
<<complexType>>
DISPOSITIF DE COMPTAGE
+ Référence du dispositif de comptage : IdentifierType
+ Type de dispositif de comptage : CodeType
+ Date d'installation du dispositif de comptage : DateType
+ Marque du dispositif de comptage : TextType
+ Date de vérification : DateType
+ Coefficient de conversion : NumericType
+ Coordonnée X d'un dispositif de comptage : TimeType
+ Coordonnée Y du dispositif de comptage : TimeType
+ Système de projection des coordonnées géographiques : TimeType
+ Précision des coordonnées géographiques du dispositif de comptage : TimeType
1..1
DispComptage
0..*
DispComptage
0..*
VolumeCalcule
<<complexType>>
VOLUME CALCULE
+ Date de début du volume calculé : DateType
+ Date de fin du volume calculé : DateType
+ Volume d'eau calculé : NumericType
0..1
ComDispo
COMMUNE : 4
(<Référentiel administratif>)
0..*
VolumeCalcule
1..1
UsageEau
<<complexType>>
USAGE DE L'EAU : 3
+ Code de l'usage de l'eau : CodeType
+ Mnémonique de l'usage de l'eau : TextType
+ Libellé de l'usage de l'eau : TextType
+ Définition de l'usage de l'eau : TextType
Modèle orienté objet
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 17/01/2011
Version: 2.0

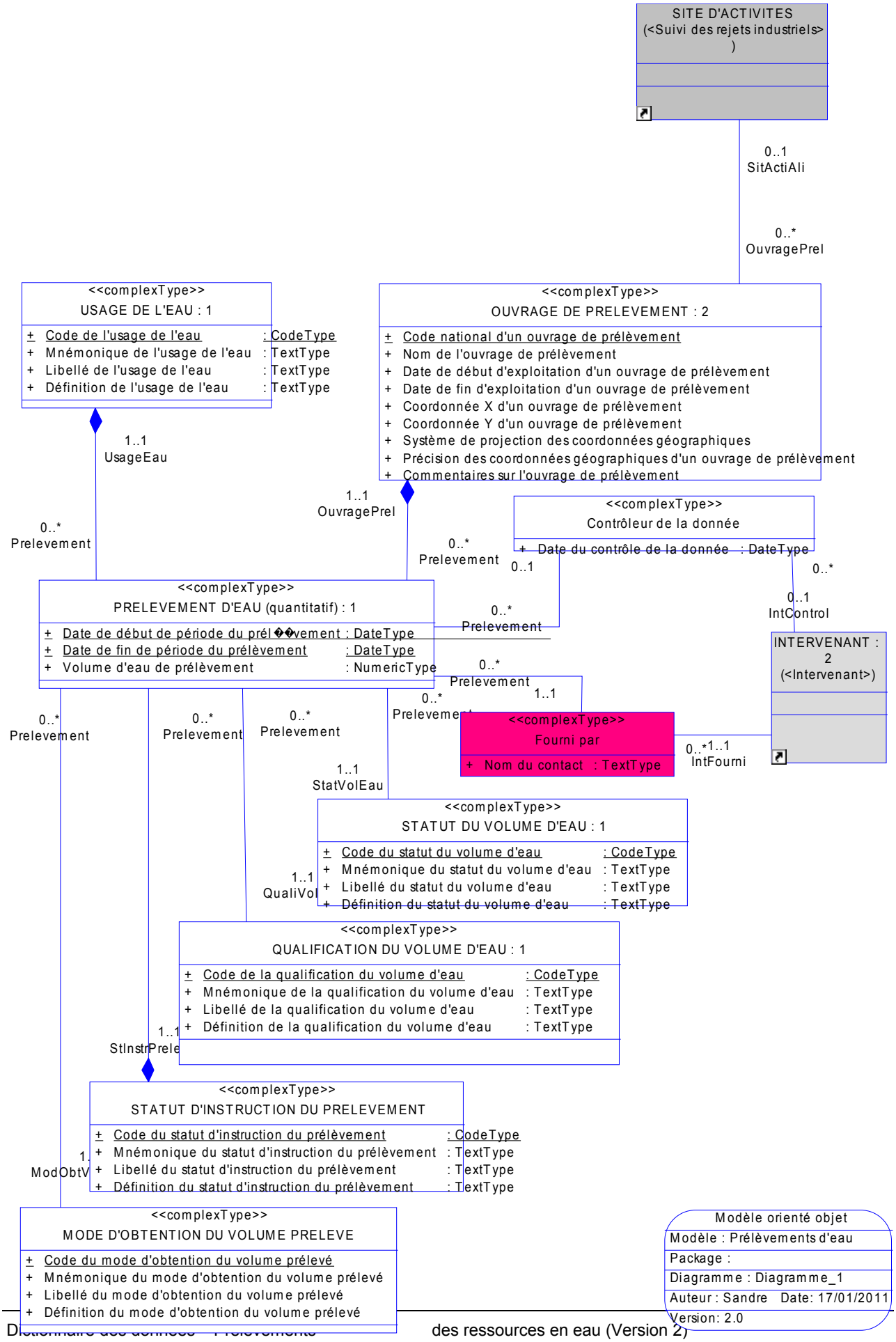
SITE D'ACTIVITES
(<Suivi des rejets industriels>
)
0..1
SitActiAli
0..*
OuvragePrel
<<complexType>>
USAGE DE L'EAU : 1
+ Code de l'usage de l'eau : CodeType
+ Mnémonique de l'usage de l'eau : TextType
+ Libellé de l'usage de l'eau : TextType
+ Définition de l'usage de l'eau : TextType
<<complexType>>
OUVRAGE DE PRELEVEMENT : 2
+ Code national d'un ouvrage de prélèvement
+ Nom de l'ouvrage de prélèvement
+ Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
+ Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
+ Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement
+ Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement
+ Système de projection des coordonnées géographiques
+ Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement
+ Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement
1..1
UsageEau
1..1
OuvragePrel
0..*
Prelevement
<<complexType>>
Contrôleur de la donnée
+ Date du contrôle de la donnée : DateType
0..*
Prelevement
0..1
0..*
0..1
IntControl
<<complexType>>
PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 1
+ Date de début de période du prél ►►vement : DateType
+ Date de fin de période du prélèvement : DateType
+ Volume d'eau de prélèvement : NumericType
0..*
Prelevement
INTERVENANT : 2
(<Intervenant>)
0..*
Prelevement
0..*
Prelevement
0..*
Prelevement
0..*
Prelevement
1..1
<<complexType>>
Fourni par
+ Nom du contact : TextType
0..*1..1
IntFourni
1..1
StatVolEau
<<complexType>>
STATUT DU VOLUME D'EAU : 1
+ Code du statut du volume d'eau : CodeType
+ Mnémonique du statut du volume d'eau : TextType
+ Libellé du statut du volume d'eau : TextType
+ Définition du statut du volume d'eau : TextType
1..1
QualiVol
<<complexType>>
QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU : 1
+ Code de la qualification du volume d'eau : CodeType
+ Mnémonique de la qualification du volume d'eau : TextType
+ Libellé de la qualification du volume d'eau : TextType
+ Définition de la qualification du volume d'eau : TextType
1..1
StInstrPrele
<<complexType>>
STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT
+ Code du statut d'instruction du prélèvement : CodeType
+ Mnémonique du statut d'instruction du prélèvement : TextType
+ Libellé du statut d'instruction du prélèvement : TextType
+ Définition du statut d'instruction du prélèvement : TextType
1..
ModObtV
<<complexType>>
MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE
+ Code du mode d'obtention du volume prélevé
+ Mnémonique du mode d'obtention du volume prélevé
+ Libellé du mode d'obtention du volume prélevé
+ Définition du mode d'obtention du volume prélevé
Modèle orienté objet
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 17/01/2011
Version: 2.0

© Sandre – 2010

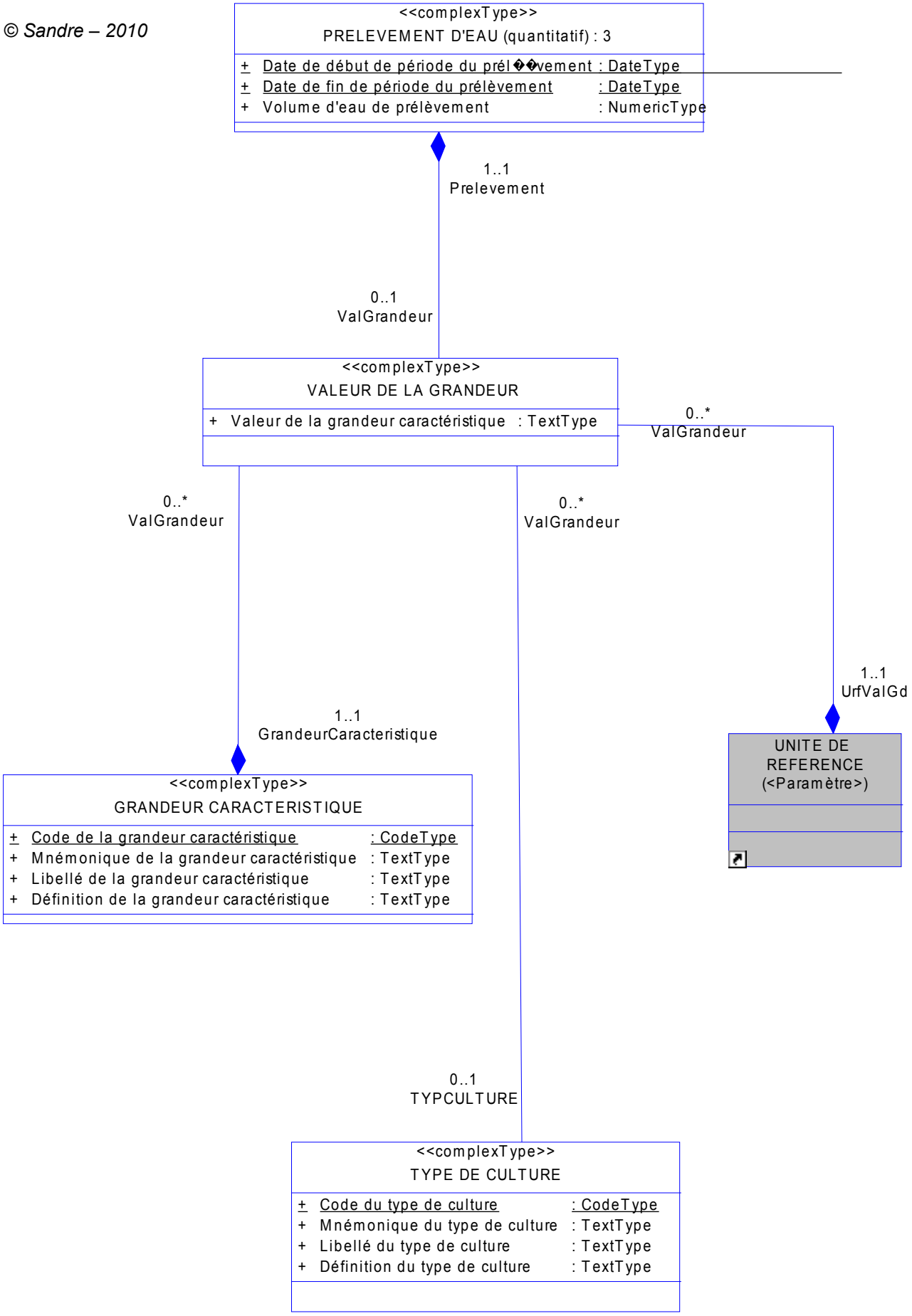
<<complexType>>
PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 3
+ Date de début de période du prél►►vement : DateType
+ Date de fin de période du prélèvement : DateType
+ Volume d'eau de prélèvement : NumericType
1..1
Prelevement
0..1
ValGrandeur
<<complexType>>
VALEUR DE LA GRANDEUR
+ Valeur de la grandeur caractéristique : TextType
0..*
ValGrandeur
0..*
ValGrandeur
0..*
ValGrandeur
1..1
UrfValGd
1..1
GrandeurCaracteristique
UNITE DE REFERENCE
(<Paramètre>)
<<complexType>>
GRANDEUR CARACTERISTIQUE
+ Code de la grandeur caractéristique : CodeType
+ Mnémonique de la grandeur caractéristique : TextType
+ Libellé de la grandeur caractéristique : TextType
+ Définition de la grandeur caractéristique : TextType
0..1
TYPCULTURE
<<complexType>>
TYPE DE CULTURE
+ Code du type de culture : CodeType
+ Mnémonique du type de culture : TextType
+ Libellé du type de culture : TextType
+ Définition du type de culture : TextType

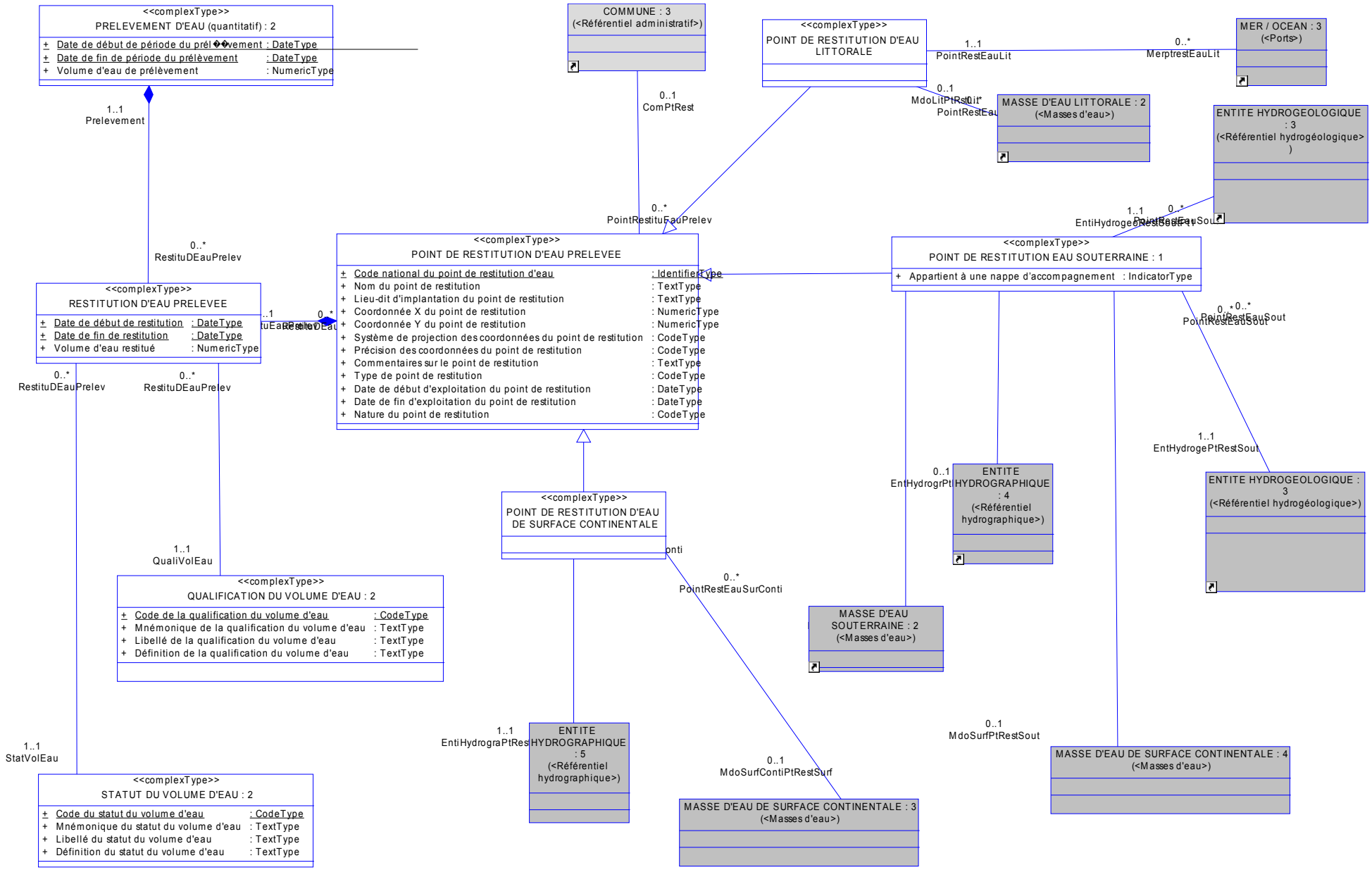
<<complexType>>
PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif) : 2
+ Date de début de période du prél ►►vement : DateType
+ Date de fin de période du prélèvement : DateType
+ Volume d'eau de prélèvement : NumericType
1..1
Prelevement
0..*
RestituDEauPrelev
<<complexType>>
RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
+ Date de début de restitution : DateType
+ Date de fin de restitution : DateType
+ Volume d'eau restitué : NumericType
0..*
RestituDEauPrelev
0..*
RestituDEauPrelev
1..1
QualiVolEau
<<complexType>>
QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU : 2
+ Code de la qualification du volume d'eau : CodeType
+ Mnémonique de la qualification du volume d'eau : TextType
+ Libellé de la qualification du volume d'eau : TextType
+ Définition de la qualification du volume d'eau : TextType
1..1
StatVolEau
<<complexType>>
STATUT DU VOLUME D'EAU : 2
+ Code du statut du volume d'eau : CodeType
+ Mnémonique du statut du volume d'eau : TextType
+ Libellé du statut du volume d'eau : TextType
+ Définition du statut du volume d'eau : TextType
COMMUNE : 3
(<Référentiel administratif>)
0..1
ComPtRest
0..*
PointRestituEauPrelev
<<complexType>>
POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE
+ Code national du point de restitution d'eau : IdentifierType
+ Nom du point de restitution : TextType
+ Lieu-dit d'implantation du point de restitution : TextType
+ Coordonnée X du point de restitution : NumericType
+ Coordonnée Y du point de restitution : NumericType
+ Système de projection des coordonnées du point de restitution : CodeType
+ Précision des coordonnées du point de restitution : CodeType
+ Commentaires sur le point de restitution : TextType
+ Type de point de restitution : CodeType
+ Date de début d'exploitation du point de restitution : DateType
+ Date de fin d'exploitation du point de restitution : DateType
+ Nature du point de restitution : CodeType
<<complexType>>
POINT DE RESTITUTION D'EAU SOUTERRAINE : 1
+ Appartient à une nappe d'accompagnement : IndicatorType
<<complexType>>
POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE
1..1
PointRestEauLit
0..*
MerptrestEauLit
MER / OCEAN : 3
(<Ports>)
0..1
MdoLitPtRestLit*
PointRestEau
MASSE D'EAU LITTORALE : 2
(<Masses d'eau>)
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 3
(<Référentiel hydrogéologique>)
1..1
EntiHydrogeoRestSoutPt
0..*
PointRestEauSout
0..*
PointRestEauSout
1..1
EntHydrogePtRestSout
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE : 3
(<Référentiel hydrogéologique>)
0..1
EntHydrogrPt
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 4
(<Référentiel hydrographique>)
MASSE D'EAU SOUTERRAINE : 2
(<Masses d'eau>)
0..1
MdoSurfPtRestSout
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 4
(<Masses d'eau>)
<<complexType>>
POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
0..*
PointRestEauSurConti
1..1
EntiHydrograPtRestSurf
ENTITE HYDROGRAPHIQUE : 5
(<Référentiel hydrographique>)
0..1
MdoSurfContiPtRestSurf
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE : 3
(<Masses d'eau>)
Modèle orienté objet
Modèle : Prélèvements d'eau
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : Sandre Date: 17/01/2011
Version: 2.0

© Sandre – 2010

IX.TABLE DES MATIÈRES

I.AVANT PROPOS 4

I.1. Le Système d'Information sur l'Eau 4
I.2. Le Sandre 5
I.2.1. Les dictionnaires de données 5
I.2.2. Les listes de référence communes 5
I.2.3. Les formats d'échange informatiques 6
I.2.4. Les scénarios d'échanges 6
I.2.5. Les services d'échanges 6
I.2.6. Organisation du Sandre 6
I.3. Notations dans le document 7
I.3.1. Termes de référence 7
I.3.2. Gestion des versions 7

II.INTRODUCTION 8

III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES 9

III.1. Description des concepts 9
III.2. Description des informations 9
III.2.1. Identifiant de l'attribut 10
III.2.2. Nom de balise XML d'un attribut 10
III.2.3. Nature de l'attribut 10
III.2.4. Formats de données des attributs 10
III.2.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut 12
III.2.6. Responsable 12
III.2.7. Précision absolue 12
III.2.8. Précision relative 13
III.2.9. Longueur impérative 13
III.2.10. Majuscule / Minuscule 14
III.2.11. Accentué 14
III.2.12. Origine temporelle 14
III.2.13. Nombre décimal 14
III.2.14. Valeurs négatives 14
III.2.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs 14
III.2.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs 15
III.2.17. Pas de progression 15
III.2.18. Unité de mesure 15
III.2.19. Expression régulière 15
III.3. Formalisme des modèles conceptuels de données 16

III.4. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ.....19
IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE.....20
V.DICTIONNAIRE DES ENTITES 21
V.1.ALIAS DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT.....21
V.2.ALIAS DES POINTS DE PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF).....21
V.3.CONNEXION AVEC UN DISPOSITIF DE COMPTAGE.....22
V.4.CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT.....22
V.5.CONTRÔLEUR DE LA DONNÉE.....23
V.6.DISPOSITIF DE COMPTAGE.....23
V.7.EVENEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....24
V.8.FOURNI PAR.....25
V.9.GRANDEUR CARACTERISTIQUE.....25
V.10.HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS.....26
V.11.HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS.....26
V.12.INDEX.....27
V.13.MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE.....27
V.14.OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....28
V.15.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF).....30
V.16.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE.....32
V.17.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE.....32
V.18.POINT DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE.....33
V.19.POINT DE RESTITUTION D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE.....34
V.20.POINT DE RESTITUTION D'EAU LITTORALE.....35
V.21.POINT DE RESTITUTION D'EAU PRELEVEE.....35
V.22.POINT DE RESTITUTION EAU SOUTERRAINE.....36
V.23.PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF).....37

V.24.QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU 38

V.25.RESSOURCE EN EAU 38

V.26.RESTITUTION D'EAU PRELEVEE 39

V.27.STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT 40

V.28.STATUT DU VOLUME D'EAU 40

V.29.TYPE DE CULTURE 41

V.30.USAGE DE L'EAU 41

V.31.VALEUR DE LA GRANDEUR 42

V.32.VOLUME CALCULE 42

V.33.COMMUNE 43

V.34.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE 44

V.35.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE 44

V.36.ENTITE HYDROGRAPHIQUE 45

V.37.INTERVENANT 46

V.38.MASSE D'EAU LITTORALE 47

V.39.MASSE D'EAU SOUTERRAINE 47

V.40.MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE 48

V.41.MER / OCEAN 48

V.42.POINT D'EAU 48

V.43.UNITE DE REFERENCE 49

V.44.ZONE HYDROGRAPHIQUE 49

VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS 51

VI.1.APPARTIENT À UNE NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT 51

VI.2.APPARTIENT À UNE NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT 51

VI.3.CODE DE L'USAGE DE L'EAU 51

VI.4.CODE DE LA GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE 57

VI.5.CODE DE LA QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU....57

VI.6.CODE DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRÉLEVÉ....59

VI.7.CODE DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....60

VI.8.CODE DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRÉLÈVEMENT....61

VI.9.CODE DU STATUT DU VOLUME D'EAU....61

VI.10.CODE DU TYPE DE CULTURE....62

VI.11.CODE NATIONAL D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT....67

VI.12.CODE NATIONAL DU POINT DE RESTITUTION D'EAU....67

VI.13.COEFFICIENT DE CONVERSION....67

VI.14.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT....67

VI.15.COMMENTAIRES SUR LE POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....68

VI.16.COMMENTAIRES SUR LE POINT DE RESTITUTION....68

VI.17.COORDONNÉE X D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE....68

VI.18.COORDONNÉE X D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT....68

VI.19.COORDONNÉE X DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....69

VI.20.COORDONNÉE X DU POINT DE RESTITUTION....69

VI.21.COORDONNÉE Y D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT....69

VI.22.COORDONNÉE Y DU DISPOSITIF DE COMPTAGE....70

VI.23.COORDONNÉE Y DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....70

VI.24.COORDONNÉE Y DU POINT DE RESTITUTION....70

VI.25.DATE D'INSTALLATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE....71

VI.26.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT....71

VI.27.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....71

VI.28.DATE DE DÉBUT D'EXPLOITATION DU POINT DE RESTITUTION....72

VI.29.DATE DE DÉBUT DE CONNEXION AU DISPOSITIF DE COMPTAGE....72

VI.30.DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRÉLÈVEMENT 72

VI.31.DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DU PRÉL??VEMENT 72

VI.32.DATE DE DÉBUT DE PRISE DE FONCTION D'EXPLOITANT 73

VI.33.DATE DE DÉBUT DE PRISE DE FONCTION DE MAÎTRE D'OUVRAGE 73

VI.34.DATE DE DÉBUT DE RESTITUTION 74

VI.35.DATE DE DÉBUT DU VOLUME CALCULÉ 74

VI.36.DATE DE FIN D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT 74

VI.37.DATE DE FIN D'EXPLOITATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU 74

VI.38.DATE DE FIN D'EXPLOITATION DU POINT DE RESTITUTION 75

VI.39.DATE DE FIN DE CONNEXION AU DISPOSITIF DE COMPTAGE 75

VI.40.DATE DE FIN DE PÉRIODE DE CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRÉLÈVEMENT 75

VI.41.DATE DE FIN DE PÉRIODE DU PRÉLÈVEMENT 75

VI.42.DATE DE FIN DE PRISE DE FONCTION D'EXPLOITANT 76

VI.43.DATE DE FIN DE PRISE DE FONCTION DE MAÎTRE D'OUVRAGE 76

VI.44.DATE DE FIN DE RESTITUTION 77

VI.45.DATE DE FIN DU VOLUME CALCULÉ 77

VI.46.DATE DE L'ÉVÉNEMENT 77

VI.47.DATE DE LECTURE DE L'INDEX 77

VI.48.DATE DE VÉRIFICATION 78

VI.49.DATE DU CONTRÔLE DE LA DONNÉE 78

VI.50.DÉFINITION DE L'USAGE DE L'EAU 78

VI.51.DÉFINITION DE LA GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE 78

VI.52.DÉFINITION DE LA QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU 79

VI.53.DÉFINITION DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRÉLEVÉ 79

VI.54.DÉFINITION DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRÉLÈVEMENT 79

VI.55.DÉFINITION DU STATUT DU VOLUME D'EAU....79

VI.56.DÉFINITION DU TYPE DE CULTURE....80

VI.57.LIBELLÉ DE L'USAGE DE L'EAU....80

VI.58.LIBELLÉ DE LA GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE....80

VI.59.LIBELLÉ DE LA QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU....80

VI.60.LIBELLÉ DE L'ALIAS DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENTS....81

VI.61.LIBELLÉ DE L'ALIAS DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS....81

VI.62.LIBELLÉ DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRÉLEVÉ....81

VI.63.LIBELLÉ DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRÉLÈVEMENT....82

VI.64.LIBELLÉ DU STATUT DU VOLUME D'EAU....83

VI.65.LIBELLÉ DU TYPE DE CULTURE....83

VI.66.LIEU-DIT D'IMPLANTATION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....83

VI.67.LIEU-DIT D'IMPLANTATION DU POINT DE RESTITUTION....83

VI.68.MARQUE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE....84

VI.69.MNÉMONIQUE DE L'USAGE DE L'EAU....84

VI.70.MNÉMONIQUE DE LA GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE....84

VI.71.MNÉMONIQUE DE LA QUALIFICATION DU VOLUME D'EAU....84

VI.72.MNÉMONIQUE DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRÉLEVÉ....85

VI.73.MNÉMONIQUE DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRÉLÈVEMENT....85

VI.74.MNÉMONIQUE DU STATUT DU VOLUME D'EAU....85

VI.75.MNÉMONIQUE DU TYPE DE CULTURE....86

VI.76.NATURE DE L'ÉVÉNEMENT....86

VI.77.NATURE DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....86

VI.78.NATURE DU POINT DE RESTITUTION....87

VI.79.NOM DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT....88

VI.80.NOM DU CONTACT....88

VI.81.NOM DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....88

VI.82.NOM DU POINT DE RESTITUTION....88

VI.83.ORIGINE DE L'ALIAS DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENTS....89

VI.84.ORIGINE DU L'ALIAS DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS....89

VI.85.PRÉCISION DES COORDONNÉES DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....89

VI.86.PRÉCISION DES COORDONNÉES DU POINT DE RESTITUTION....90

VI.87.PRÉCISION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT.....92

VI.88.PRÉCISION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DU DISPOSITIF DE COMPTAGE....93

VI.89.RÉFÉRENCE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE....93

VI.90.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES DU POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....93

VI.91.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES DU POINT DE RESTITUTION....96

VI.92.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES....96

VI.93.SYSTÈME DE PROJECTION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES....98

VI.94.TYPE DE DISPOSITIF DE COMPTAGE....99

VI.95.TYPE DE POINT DE PRÉLÈVEMENT D'EAU....100

VI.96.TYPE DE POINT DE RESTITUTION....101

VI.97.VALEUR DE LA GRANDEUR CARACTÉRISTIQUE....102

VI.98.VALEUR DE L'INDEX....102

VI.99.VOLUME D'EAU CALCULÉ....102

VI.100.VOLUME D'EAU DE PRÉLÈVEMENT....102

VI.101.VOLUME D'EAU RESTITUÉ....103

VII.SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES....104

VIII.SCHEMA UML....116

IX.TABLE DES MATIÈRES....124